



# Bulletin Officiel

N° 5611 Vendredi 18 Mai 2018

— 19<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

BNA SUBORDONNE 2018 -01 »	2-8
ABC TUNISIE 2018 -01 »	9-13
HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 - 1 »	14-20
ATL « 2018 - 1 »	21-24

### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

ATTIJARI BANK	25
---------------	----

### CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2018 - 1 »	26
--	----

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SOMOCER - AGO -	27
SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA - AGO -	28
SITEX - AGO -	29

### PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA - AGO -	30-31
----------------------------------	-------

### RESOLUTIONS ADOPTEES

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	32-33
---------------------------	-------

### PAIEMENT DE DIVIDENDES

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	34
TUNISIE PROFILES ALUMINIUM - TPR -	34

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

35-36

### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

### ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- SOMOCER
- FCP SMART EQUILIBRE
- UGFS BOND FUND

### ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- LAND'OR

### ANNEXE IV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

- FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire « BNA subordonné 2018-1 »

### I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de **200 MD** et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **05/02/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de **100 MD** et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **19/04/2018** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de **100 MD** selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

### Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/05/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/08/2018**.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/08/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **1 000 000** obligations subordonnées.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2018** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

### **But de l'émission**

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2018-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **II. Caractéristiques des titres émis**

**Dénomination de l'emprunt :** « **BNA Subordonné 2018-1** »

**Nature des titres :** Titres de créance.

**Forme des titres :** Les obligations subordonnées seront nominatives.

**Catégorie des titres :**

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

**Législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

- Suite -

### **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

### **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêts**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### **Catégorie A d'une durée de 5 ans**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,00%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N.**

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

### **Amortissement et remboursement**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/08/2023** pour la catégorie A et le **10/08/2025** pour la catégorie B.

- Suite -

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

**Païement:**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/08/2019** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/08/2019** pour la catégorie A et le **10/08/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :**

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **8,25%** pour le présent emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, ce taux est de **8,50%** pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (Taux variable) :**

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, cette marge est de **2,00%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, cette marge est de **2,25%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;

**Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

➤ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « **BNA 2018** » enregistré auprès du CMF en date du **24 Avril 2018** sous le numéro **18-004**.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation :** Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

**Mode de placement :**

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des

- Suite -

porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **III. Renseignements généraux**

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «**BNA Subordonnée 2018-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

**Marché des titres :** Les titres de capital de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BNA cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BNA Subordonné 2018-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing :**

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

#### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

##### **➤ Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des

- Suite -

titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

➤ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-1001, du document de référence « BNA 2018 » enregistré auprès du CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-004, des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de la BNA tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.**

**La note d'opération et le document de référence « BNA 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de BNA Capitaux: [www.Bnacapitaux.com.tn](http://www.Bnacapitaux.com.tn).**

**Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2018.**

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« ABC TUNISIE 2018-01 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/09/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,00% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les modalités de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- ✓ Catégorie A : 8,20% brut l'an et/ou TMM+2,20% sur 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : 8,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- ✓ Catégorie C : 8,50% brut l'an et/ou TMM+2,50% sur 7 ans avec remboursement in fine.

**But de l'émission :** ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

La banque se trouve dans une situation de conformité totale par rapport aux normes et ratios prudentiels. Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

**Dénomination de l'emprunt :** « ABC TUNISIE 2018-01 ».

**Montant :** 20.000.000 dinars divisé en 200.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Prix d'émission** : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Formes des titres** : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêts** :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec remboursement in fine :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,20%** l'an pour la catégorie A, de **8,40%** l'an pour la catégorie B et de **8,50%** l'an pour la catégorie C.

- Suite -

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%** pour la catégorie A, de **7,618%** pour la catégorie B et de **7,718%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** pour la catégorie A, de **2,40%** pour la catégorie B et de **2,50%** pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :** Les obligations de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce** ;
- ✓ une catégorie C sur une durée de **7 ans**.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A, de **4,227 années** pour la catégorie B et de **5,554 années** pour la catégorie C.

**Période de souscription et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/05/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations émises sous la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/2023** pour la catégorie A et le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu in fine le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/05/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation :** Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre du présent emprunt obligataire auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt.

Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.

- Suite -

**Cotation en Bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-1000** en date du **19 avril 2018**, du document de référence « Bank ABC Tunisie 2018 » enregistré par le CMF en date du **13 avril 2018** sous le N° **18-003**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **But de l'émission**

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».**

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

**Prix de souscription et d'émission:**

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

**Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

**Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

**Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

**Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

**Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

#### **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

#### **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

#### **Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

#### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

#### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

#### **Marché des titres**

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

#### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

#### **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

---

**Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

**Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n°**17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE****« ATL 2018-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

<b>Catégorie</b>	<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Amortissement annuel</b>
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

**Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2018-1 ».

**Montant :** **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Formes des titres :** Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

**Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :**

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :**

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

**Période de souscription et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

**Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public** : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations** : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

**Garantie** : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation de l'émission** : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

**Cotation en Bourse :** L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital annoncée**

**ATTIJARI BANK**

**Siège social : 24 rue Hédi KARRAY – Centre Urbain Nord 1080 Tunis**

Attijari Bank porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **20/04/2018**, a décidé d'augmenter le capital social de la banque d'un montant de 4.968.535 de dinars, pour le porter de 198.741.450 à 203.709.985 Dinars et ce par incorporation de réserves à prélever sur le compte « Résultats reportés ».

Cette augmentation du capital sera réalisée par la création de **993.707** actions nouvelles, de valeur nominale de 5 (Cinq) Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux actionnaires propriétaires des 39.748.290 actions, portant jouissance le 1<sup>er</sup> janvier 2018, à raison d'1 (une) action nouvelle pour **40** (quarante) actions anciennes.

En vue d'assurer un bouclage exact de l'augmentation du capital tout en préservant l'équité entre les actionnaires, Attijari Bank s'engage à acheter dix (10) droits d'attribution de l'action Attijari Bank en vue de leur annulation.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été confiés par l'AGE du 20/04/2018, le conseil d'administration réuni le **04/05/2018** a décidé le détachement du droit d'attribution relatif à cette augmentation de capital, en date du **25/05/2018**.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

**Cotation en Bourse :**

Les actions anciennes d'Attijari Bank seront négociables en Bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **25/05/2018**.

La mise en paiement des dividendes au titre de l'exercice 2017 dont bénéficient les seules actions anciennes étant fixée au **08/05/2018**, les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **25/05/2018** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **25/05/2018**.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **25/05/2018**.

**AVIS DE SOCIETES**

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE**  
**« TUNISIE LEASING 2018-1 »**

La société Tunisie Leasing porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «TL 2018-1» de **20 000 000 DT** susceptible d'être porté à un maximum de **30 000 000 DT**, ouvertes au public le **27 février 2018**, ont été clôturées le **07 mai 2018**, pour un montant de **23 608 700 DT**.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE « SOMOCER »**  
SIEGE SOCIAL: MENZEL HAYET ZERAMDINE MONASTIR -TUNISIE

Les actionnaires de la société SOMOCER sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Mardi 05 Juin 2018 à 08h 30 mn à L'Hôtel Mouradi Ghammarth - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017,
2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
5. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017,
6. Affectation du résultat,
7. Quitus aux administrateurs,
8. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2017,
9. Lecture et approbation des rapports de gestion du Groupe relatif à l'exercice 2017 et lecture des rapports des Co-commissaire aux comptes;
10. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
11. Questions diverses,
12. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à la dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOMOCER

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA**

Siège social : 11,- Rue des Lilas - 1082 Tunis – Mahrajène

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister le Jeudi 24 Mai 2018 à 10 heures à l'Hotel Les Berges du Lac, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2017 ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2017 ;
- 3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice ;
- 4- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2017 du Groupe ALKIMIA
- 5- Quitus aux Administrateurs ;
- 6- Fixation des jetons de présence et de la rémunération des membres du comité permanent d'audit ;
- 7- Affectation du résultat net de l'exercice 2017 ; et
- 8- Renouvellement du mandat des Administrateurs.

Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'A.G.O sur simple justification de son identité, à condition qu'il ait été immatriculé par son intermédiaire en bourse sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »**

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le Jeudi 21 Juin 2018 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2017.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2017.
3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2017.
4. Approbation, s'il y a lieu, des conventions règlementées.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2017.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2017.
7. Renouvellement du mandat de quatre administrateurs.
8. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.
9. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2018.
10. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2018.
11. Pouvoirs pour les formalités.

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

Pendant les 15 jours qui précèdent l'Assemblée, les actionnaires peuvent consulter au siège social, les documents soumis à la dite Assemblée.

**AVIS DE SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS**

**SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA**

Siège social : 11,- Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène

Projet de résolution à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 24 mai 2018.

**PREMIERE RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve celui du Conseil ainsi que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

**DEUXIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales approuve les opérations réalisées en 2017.

**TROISIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et de celui des Commissaires aux Comptes approuve les états financiers consolidés du Groupe ALKIMIA arrêtés au 31.12.2017.

**QUATRIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2017.

**CINQUIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence pour l'exercice 2017 à 144 000 DT et la rémunération des membres du comité permanent d'audit à 60 000 DT.

**SIXIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le :

\* Résultat net de l'exercice 2017 ..... (13 636 075,636 DT)

comme suit:

\* Amortissements différés ..... (2 787 645,191 DT)

\* Report à nouveau..... (10 848 430,445 DT)

- Suite -

**SEPTIEME RESOLUTION:**

Conformément à l'article 16 des Statuts et compte tenu de la structure actuelle du capital social, les Actionnaires approuvent le renouvellement du mandat des Administrateurs pour une période de 3 (trois) ans à partir de l'exercice 2018 (ces fonctions prenant fin le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020) et décident une nouvelle composition du Conseil d'Administration, comprenant 11 Administrateurs, comme suit

- |                            |                                    |
|----------------------------|------------------------------------|
| • Monsieur Ali MHIRI       | Administrateur                     |
| • Groupe Chimique Tunisien | 4 (quatre) postes d'Administrateur |
| • Société IMER             | 3 (trois) postes d'Administrateur  |
| • Groupe DRISS             | 2 (deux) postes d'Administrateur   |
| • Groupe CARTE             | 1 (un) poste d'Administrateur      |

**HUITIEME RESOLUTION:**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent Procès-Verbal pour effectuer toutes formalités légales et de publicité.

**AVIS DE SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**UNIVERS OBLIGATIONS SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000  
**Siège social** : 10 bis, Avenue Mohamed V -1001 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2018**

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

**Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte dudit rapport et approuve dans leur intégralité et sans réserve les opérations relatives aux conventions règlementées qui y sont mentionnées.

**Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

**Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.**

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration pour affecter les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2017 comme suit :

Sommes distribuables 2017	389 144,395
Report à nouveau 2016	107,779
<b>Total</b>	<b>389 252,174</b>
Dividendes au titre de l'exercice	389 251,368
Report à nouveau 2017	0,806

- Suite -

Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de **3,384 dinars** par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du **24 mai 2018**, et sera effectué selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire ;
- soit sous forme de réinvestissement en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 24 mai 2018. La soulte - montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière - est mise à la disposition de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au 23 mai 2018 pour faire le choix.

Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

**Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

#### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de nommer les administrateurs suivants pour un mandat de 3 ans :

- La Banque Tuniso-Koweitienne – BTK représentée par Monsieur Walid ANANE
- La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF représentée par Monsieur Zaher JBELI
- Monsieur Rabeh AMARI
- Monsieur Moez SOUID
- Monsieur Tarek MAGOURI.

Ce mandat expirera avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2020.

**Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

#### **SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire, à l'effet d'accomplir toute formalité légale de publicité.

**Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.**

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**UNIVERS OBLIGATIONS SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000  
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 16 mai 2018, UNIVERS OBLIGATIONS SICAV informe ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2017 :

**un dividende de 3,384 dinars par action**

Ce dividende est payable à partir du **24 mai 2018** aux guichets :

- de la Banque Tuniso-Koweïtienne ;
- de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière ;

Ce règlement sera effectué selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire ;
- soit sous forme de réinvestissement en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **24 mai 2018**. La soulte - montant qui n'aurait pas permis à souscrire à une action entière - est mise à la disposition de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au **23 mai 2018** pour faire le choix.

Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

2018 - AS - 6014

**AVIS DE SOCIETES**

**Paiement de Dividendes**

**Tunisie Profilés Aluminium « TPR »**

Siège social : Zone Industrielle Sidi Rézig Mégrine

La société Tunisie Profilés Aluminium "TPR" porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 15 Mai 2018 a décidé de mettre en paiement les dividendes de l'exercice 2017 le 12 Juillet 2018 à raison de deux cent trente ( 230) Millimes par Action et sont soumis à la retenue à la source.

-----  
\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2018 - AS - 6015

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	173,692	173,713		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	117,880	117,896		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	100,642	100,654		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	103,036	103,046		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	103,912	103,923		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,500	15,502		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	113,446	113,460		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)***	CGF	25/02/08	1,097	1,113	1,113		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	102,105	102,114		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,595	1,596		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,140	42,145		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	56,988	56,993		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	125,020	125,079		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	122,312	122,449		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	155,325	155,689		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	564,631	565,785		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	131,653	131,518		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	139,501	139,472		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	141,247	141,232		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	119,223	119,063		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	122,346	122,471		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	172,328	171,833		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	100,873	100,973		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	106,657	106,589		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	169,006	168,825		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	147,258	146,973		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	113,360	113,570		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	117,418	117,759		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	24,083	24,084		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2353,899	2366,613		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	126,547	128,758		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	159,888	160,844		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	192,311	195,420		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,509	18,853		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5362,177	5380,924		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,878	2,898		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,461	2,470		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,265	1,265		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,152	1,154		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,186	1,193		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,194	1,203		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	127,679	129,718		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	123,988	124,061		
44 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1036,800	1141,979	1144,535		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,768	12,018		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,731	10,925		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	110,150	110,164
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	104,485	104,496
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	102,619	102,632
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,783	104,520	104,534
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	101,863	101,877
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	109,018	109,029
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	102,350	102,364
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	103,289	99,778
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	104,944	104,954
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	106,121	106,133
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	105,116	105,129
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	104,533	104,547
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	106,622	106,633
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	105,397	105,408
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	100,882	100,895
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	105,707	105,719
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	104,909	104,923
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	101,733	101,745
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	106,784	106,793
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	104,927	104,942
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	104,789	104,799
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	106,878	106,889
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	100,583	100,593

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,395	10,396
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	105,395	105,406
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	106,047	106,061
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	106,759	106,772
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,616	10,618
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	63,459	63,453
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	105,649	105,695
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,758	18,550	18,571
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	320,542	320,266
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,929	30,930
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2524,269	2526,031
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	77,310	74,954
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	55,734	55,742
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	116,645	116,649
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	106,644	106,687
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	10,966	10,954
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	11,993	11,956
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	15,432	15,380
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	14,609	14,581
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	16,243	16,183
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	13,745	13,724
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	158,062	157,769
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	147,210	147,104
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	9,653	9,645
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	122,491	122,211
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	94,785	94,506
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	99,603	99,417
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	99,631	99,540
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	115,153	115,257
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	99,569	99,563
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,606	10,613
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	107,466	107,347
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	166,752	166,952
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	114,987	116,933
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	114,284	114,481
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	120,914	121,932
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	215,114	217,653
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	192,265	193,920
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	164,180	165,138
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	24,611	25,108
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	149,864	153,018
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	120,889	124,207
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9208,152	9320,057
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	82,261	82,327
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1066,689	1077,225
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	6068,401	6124,087
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5418,397	5460,164
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	102,486	102,557
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	127,021	127,080
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11091,766	11787,219	11967,606

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en liquidation anticipée

\*\*\* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de la modification de la raison sociale de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**AVIS DE SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE - SOMOCER**

Siège social : Menzel Hayet-5033 Monastir.

La Société Moderne de Céramique -SOMOCER- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 05 juin 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Madame Chiraz DRIRA et Monsieur Ahmed BELAIFA.

**Bilan SOMOCER S.A.**  
**Arrêté au 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<b>Actifs</b>	<b>Note</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Actifs non courants</b>			
<b>Actifs Immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		2 282 852	2 282 852
<i>Moins : amortissements</i>		<1 441 946>	<1 357 277>
	IV.1	<b>840 906</b>	<b>925 575</b>
Immobilisations corporelles		120 494 930	114 976 365
<i>Moins : amortissements</i>		<66 850 594>	<62 613 626>
<i>Moins : provisions</i>		<593 645>	<593 645>
	IV.2	<b>53 050 691</b>	<b>51 769 094</b>
Immobilisations financières		28 185 798	28 109 399
<i>Moins : provisions</i>		<1 452 008>	<1 414 438>
	IV.3	<b>26 733790</b>	<b>26 694 961</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>80 625 387</b>	<b>79389630</b>
Autres actifs non courants	IV.4	1 966 051	3 204 306
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>82 591 438</b>	<b>82 593 936</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks		45 403 239	43 149 469
<i>Moins : provisions</i>		<892 320>	<759 562>
	IV.5	<b>44510 919</b>	<b>42 389 907</b>
Clients et comptes rattachés		44 445 884	40 250 242
<i>Moins : provisions</i>		<9 361 439>	<9 453 236>
	IV.6	<b>35 084 445</b>	<b>30 797 006</b>
Autres actifs courants		13 889 328	11 426 636
<i>Moins : provisions</i>		<954 330>	<954 330>
	IV.7	<b>12934998</b>	<b>10 472 306</b>
Autres actifs financiers	IV.8	9826 000	8 770 000
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.9	2 038 871	759 878
<b>Total des actifs courants</b>		<b>104395233</b>	<b>93 189 097</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>186986671</b>	<b>175 783 033</b>

**Bilan SOMOCER S.A.**  
**Arrêté au 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<b>Capitaux propres et passifs</b>	<b>Note</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital		40 656 000	40 656 000
Actions propres		<1 000 000>	-
Réserves		22 481 558	22 145 812
Autres capitaux propres		4 602 021	4 732 382
Résultats reportés		6 179 187	5 920 805
<b>Capitaux propres avant résultat de la période</b>	IV.10	<b>72 918 766</b>	<b>73 454 999</b>
Résultat de l'exercice		4 007 908	794 128
<b><u>Total des capitaux propres avant affectation</u></b>		<b><u>76 926 674</u></b>	<b><u>74 249 127</u></b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	IV.11	26 716 827	29 692 959
Autres passifs non courants		757 354	657 354
<b><u>Total des passifs non courants</u></b>		<b><u>27 474 181</u></b>	<b><u>30 350 313</u></b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.12	25 329 932	23 009 787
Autres passifs courants	IV.13	11 230 589	7 553 835
Autres passifs financiers	IV.14	32 918 452	28 163 800
Concours bancaires	IV.15	13 106 843	12 456 171
<b><u>Total des passifs courants</u></b>		<b><u>82 585 816</u></b>	<b><u>71 183 593</u></b>
<b><u>Total des passifs</u></b>		<b><u>110 059 997</u></b>	<b><u>101 533 906</u></b>
<b><u>Total des capitaux propres et passifs</u></b>		<b><u>186 986 671</u></b>	<b><u>175 783 033</u></b>

**Etat de résultat SOMOCER S.A.**  
**Période du 1er janvier au 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	<i>Note</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>
<b><i>Produits d'exploitation</i></b>			
Revenus	V.1	84718449	66 646 710
Autres produits d'exploitation	V.2	869 799	639 923
<b><i>Total des produits d'exploitation</i></b>		<b>85 588 248</b>	<b>67 286 633</b>
<b><i>Charges d'exploitation</i></b>			
Variation stocks des produits finis		<1 936 134>	1 906 077
Achats d'approvisionnements consommés	V.3	<45756120>	<38 481 156>
Charges de personnel	V.4	<13579823>	<12 901 069>
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.5	<5760060>	<4 242 875>
Autres charges d'exploitation	V.6	<5 953 762>	<5 037410>
<b><i>Total des charges d'exploitation</i></b>		<b>&lt;72985899&gt;</b>	<b>&lt;58 756 433&gt;</b>
<b><u><i>Résultat d'exploitation</i></u></b>		<b><u>12602349</u></b>	<b><u>8 530 200</u></b>
Charges financières nettes	V.7	<8 845390>	<8 387 076>
Produits des placements	V.8	263598	1 050 013
Autres gains ordinaires	V.9	1 234 265	320 278
Autres pertes ordinaires	V.10	<258488>	<304 131>
<b><u><i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i></u></b>		<b><u>4996334</u></b>	<b><u>1 209 284</u></b>
Impôt sur les sociétés		<988426>	<320 933>
<b><u><i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i></u></b>		<b><u>4 007 908</u></b>	<b><u>888 351</u></b>
Eléments extraordinaires		-	<94 223>
<b><u><i>Résultat net de l'exercice</i></u></b>		<b><u>4007 908</u></b>	<b><u>794 128</u></b>

**Etat de flux de trésorerie SOMOCER S.A**  
**Période du 1er janvier au 31 décembre 2017**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	<i>Note</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>
<b><i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i></b>			
Encaissements reçus des clients		95 318 450	70 361 604
Sommes versées aux fournisseurs		<59 518 737>	<52 199 128>
Sommes versées au personnel		<11 151 973>	<11 612 805>
Frais financiers payés		<3 471 172>	<3 528 349>
Encaissement placement		2 201 273	2 000 108
Décaissement placement		<3 949 982>	<3 000 108>
Impôts et taxes payés		<3 398 861>	<1 346 110>
<b><i>Flux de trésorerie générés par l'exploitation</i></b>		<b><u>16 028 998</u></b>	<b><u>675 211</u></b>
<b><i>Flux de trésorerie liés à l'investissement</i></b>			
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corp&incorp		<2 012 657>	<2 218 952>
Décaissements liés à l'acquisition d'immo.financières		<300 000>	-
Dividendes et autres distributions reçues		344 289	-
<b><i>Flux de trésorerie affectés à l'investissement</i></b>		<b><u>&lt;1968368&gt;</u></b>	<b><u>&lt;2 218 952&gt;</u></b>
<b><i>Flux de trésorerie liés au financement</i></b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	14 636 160
Encaissements provenant des emprunts		5 450 000	14 364 000
Remboursements d'emprunts		<6 817 922>	<8 034 384>
Encaissements moyens de financements CT	VI.1	50 454 780	64 274 862
Décaissements moyens de financements CT	VI.2	<62 935 171>	<82 041 514>
Encaissements subventions		570 000	-
Remboursements autres distributions		<153 996>	<67 457>
<b><i>Flux de trésorerie affectés au (générés par le) financement</i></b>		<b><u>&lt;13 432 309&gt;</u></b>	<b><u>3 131 667</u></b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b><u>628 321</u></b>	<b><u>1 587 926</u></b>
<b><i>Trésorerie au début de l'exercice</i></b>		<b><u>&lt;11 696 293&gt;</u></b>	<b><u>&lt;13 284 219&gt;</u></b>
<b><i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i></b>		<b><u>&lt;11 067 972&gt;</u></b>	<b><u>&lt;11 696 293&gt;</u></b>

## **Notes aux Etats Financiers**

### **I. Présentation de la société**

La Société Moderne de Céramique S.A («SOMOCER» ou «société») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien.

Elle a été créée le 3 juillet 1985, son capital s'élève au 31 décembre 2017 à 40.656.000 DT divisé en 40.656.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

L'objet de la société est la fabrication de carreaux de faïence, grès, baignoires et poudre atomisée. Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Menzel El Hayet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun. Elle est agréée par la loi 93-120 du 27 décembre 1993, portant promulgation du code d'incitations aux investissements.

### **II. Les faits significatifs de l'exercice**

- La société a fait l'objet d'un contrôle social qui a couvert les années 2014, 2015 et 2016 et ayant abouti à un redressement de l'ordre de 238 mille dinars. En date du 19 mars 2018, la société a formulé son opposition quant aux résultats du contrôle social. Les procédures liées à ce contrôle sont toujours en cours à la date de publication des états financiers.
- L'entrée en exploitation effective de l'unité de cogénération de l'électricité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Prise de participation dans le capital de la société « SMC » pour un montant de 300 mille dinars. « SMC » est une société anonyme créée en 2017 avec un capital s'élève à 760 mille dinars et qui a pour objet le façonnage, l'impression des cartons et fabrication des palettes en bois.

### **III. Principes, règles et méthodes comptables**

Les états financiers de la société sont présentés selon les dispositions du système comptable des entreprises prévu par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentés conformément au cadre conceptuel de la comptabilité. Les méthodes comptables retenues par la société sont en conformité avec les normes comptables tunisiennes « NCT » mises en vigueur par l'arrêté du ministre des finances du 30 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

#### **III.1 Immobilisations**

Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie estimées selon le mode linéaire. Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars, sont amortis

intégralement. Les immobilisations sont enregistrées à leurs prix d'achat hors taxes déductibles augmentés des frais directs d'acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à la société et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Fonds de commerce	5%
- Logiciels	33%
- Constructions	2,86%
- Installations techniques, matériels et outillages industriels	Entre 5% et 20%
- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau et matériels informatiques	10%
- Installations générales, agencements et aménagements	2,86%

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

En cas d'existence d'indices de dépréciation, la valeur comptable nette est ramenée à sa valeur recouvrable estimée par constatation d'une provision pour dépréciation au niveau de l'état de résultat.

### ***III.2 Stocks***

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent. Les produits achetés ou fabriqués sont portés dans les comptes de stocks au moment de leur acquisition ou de leur production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

### ***III.3 Les emprunts***

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de d'un actif qualifiant, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

### ***III.4 Contrats de location financement***

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

### ***III.5 Les frais préliminaires et charges à répartir***

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de l'unité de production de la poudre atomisée et de l'unité de cogénération : charges financières, amortissements, frais de personnel, frais exceptionnel de démarrage, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

Les charges à répartir sont relatives aux frais de l'augmentation du capital qui a eu lieu au mois de juin 2016 et aux dépenses publicitaires qui ont un impact bénéfique sur plusieurs exercices et qui ont un caractère non répétitif.

La résorption des frais liés à l'augmentation du capital est faite sur une durée de trois ans et les frais de marketing sont résorbés sur une durée de deux années.

### ***III.6 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants***

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants.

Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

### ***III.7 Provisions pour risques et charges***

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

### ***III.8 Liquidités et équivalents de liquidités***

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

### ***III.9 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements***

#### ***1. Classification :***

##### ***Les placements à court terme***

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

##### ***Les placements à long terme***

**a- Les titres de participation :** Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

**b- Les titres immobilisés :** Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

#### ***2. Evaluation :***

##### ***Les placements à court terme***

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les

plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

#### Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, la société prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

### **III.10 Revenus**

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

### **III.11 Transactions en monnaie étrangère**

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinars tunisien selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

Les éléments monétaires non courants sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours). L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question.

L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée.

Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

### **III.12 Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers**

Le management de la société n'a identifié aucun événement survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 et qui est lié à des conditions existantes à la date de clôture et qui peut entraîner une modification importante des actifs ou des passifs de la société ou qui risque d'avoir des répercussions importantes sur ses activités futures.

## ***IV. Notes relatives au bilan***

### ***IV.1 Immobilisations incorporelles***

Les immobilisations incorporelles nettes totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 840.906 DT contre 925.575 DT au 31 décembre 2016. Elles se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Logiciels	308 924	308 924
Fonds de commerce Somocer	298 000	298 000
Fonds de commerce Pyramide du lac	120 493	120 493
Fonds de commerce Hammamet	861 250	861 250
Fonds de commerce Hachicha plus	694 185	694 185
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>2 282 852</b>	<b>2 282 852</b>
Amortissements cumulés	<1 441 946>	<1 357 277>
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>840 906</b>	<b>925 575</b>

### ***IV.2 Immobilisations corporelles***

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2017 à 53.050.691DT contre 51.769.094 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Terrains	2 602 312	2 451 121
Constructions	22 166 013	21 082 961
Installations techniques matériels et outillages («ITMO»)	78 643 326	75 249 983
Matériels de transport	2 271 924	2 193 501
Installations générales, agencements et aménagements	8 034 731	8 113 873
Equipements de bureau et matériels informatiques	1 387 508	1 189 931
Immobilisations en cours	725 843	128 322
Immobilisations à statut juridique particulier	4 663 273	4 566 673
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>120 494 930</b>	<b>114 976 365</b>
Amortissements cumulés	<66 850 594>	<62 613 626>
Provisions sur terrains	<593 645>	<593 645>
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>53 050 691</b>	<b>51 769 094</b>

### ***IV.3 Immobilisations financières***

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2017 à 26.733.790 DT contre 26.694.961DT au 31 décembre 2016 et elles sont détaillées comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Titres de participations	27 074 600	26 774 600
Dépôts et Cautionnements	1 111 198	1 334 799
<b>Immobilisations financières brutes</b>	<b>28 185 798</b>	<b>28 109 399</b>
Provision pour dépréciation	<1 452 008>	<1 414 438>
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>26 733 790</b>	<b>26 694 961</b>

Les titres de participation au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

<b>En Dinar Tunisien</b>	<b>Solde brut au 31.12. 2017</b>	<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>Solde net au 31.12 .2017</b>
SOTEMAIL	12 710 390	-	12 710 390
A.B.C	5 875 000	-	5 875 000
SOMOSAN (*)	3 200 000	-	3 200 000
I.N.C.O.M.A.	1 836 172	-	1 836 172
SANILIT	1 350 000	<1 350 000>	-
SOMOCER NEGOCE	1 590 000	-	1 590 000
STB	98 600	<37 570>	61 030
EL AKKAR	75 000	<25 000>	50 000
Société Argile Médenine	26 400	<26 400>	-
BTS	10 000	<10 000>	-
SOTIEX ALGER	3 038	<3 038>	-
SMC	300 000	-	300 000
<b>Total</b>	<b>27 074 600</b>	<b>&lt;1 452 008&gt;</b>	<b>25 622 592</b>

(\*) Depuis sa création début 2013, SOMOSAN a rencontré des difficultés d'exploitation liées principalement à l'absence de la connexion de son site de production au réseau de gaz naturel ce qui a pesé lourdement sur sa performance depuis son entrée en exploitation. Les charges financières importantes ainsi que la charge de gaz élevée sont à l'origine des pertes cumulées de SOMOSAN.

Un plan de restructuration a été engagé par le management de SOMOSAN et prévoit notamment la recapitalisation de la société SOMOSAN, le rééchelonnement de ses dettes bancaires et la compression de ses coûts d'exploitation. Par ailleurs, le gouvernement tunisien a annoncé son support à la société SOMOSAN à travers le Fond de Reconversion et de Développement des Centres Miniers de Gafsa (FRDCM) et l'engagement de la connexion du gouvernorat de Gafsa au réseau de gaz naturel. De plus, la société a eu l'accord auprès du pôle de compétitivité de Gafsa pour la prise en charge des frais de raccordement. Les travaux de raccordement du site de production de la société au réseau de Gaz naturel sont en cours.

Sur la base de ces éléments, le management de SOMOCER juge qu'il n'y a pas lieu de constater de provision pour dépréciation des titres SOMOSAN et considère que la société SOMOSAN disposera de perspectives de croissance lui permettant de redresser sa situation financière.

#### ***IV.4 Autres actifs non courants***

Les autres actifs non courants nets des résorptions s'élèvent au 31 décembre 2017 à 1.966.051 DT contre 3.204.306DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Frais préliminaires (*)	3 328 143	3 328 143
Charges à répartir (**)	721 661	721 661
<b>Autres actifs non courants bruts</b>	<b>4 049 804</b>	<b>4 049 804</b>
Résorption des frais préliminaires	<2 083 753>	<845 498>
<b>Autres actifs non courants nets</b>	<b>1 966 051</b>	<b>3 204 306</b>

(\*) Les frais préliminaires sont relatifs aux frais engagés au titre de l'unité de production de la poudre atomisée. La résorption de ces frais a commencé au début de l'exercice 2014 sur une période de 3 ans. En 2015 et 2016, il y a eu la capitalisation des frais engagés dans le cadre de l'essai du nouvel investissement relatif au système de cogénération nets des produits relatifs à la vente de l'électricité durant la phase d'essai. L'entrée en exploitation effective de cette unité est effectuée début 2017.

(\*\*) Les charges à répartir sont relatives aux coûts engagés dans le cadre de l'augmentation du capital de la société réalisée à la date 21 juin 2016 pour 253.077 DT dont la résorption s'étale sur une période de 3 ans et des frais de publicité pour 468.584 DT dont la résorption s'étale sur une période de 2 ans.

#### ***IV.5 Stocks***

Le solde net des stocks s'élève à 44.510.919 DT au 31 décembre 2017 contre 42.389.907DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Stocks de matières premières	22 208 773	18 271 729
Stocks de matières consommables et pièces de rechange	3 619 150	3 366 290
Stocks de produits finis	19 575 316	21 511 450
<b>Total des stocks bruts</b>	<b>45 403 239</b>	<b>43 149 469</b>
Provisions pour dép. des stocks de matières premières	<502 381>	<475 521>
Provisions pour dép. des stocks de matières consommables et PDR	<69 319>	<53 399>
Provisions pour dép. des stocks de produits finis	<320 620>	<230 642>
<b>Total des stocks nets</b>	<b>44 510 919</b>	<b>42 389 907</b>

#### ***IV.6 Clients et comptes rattachés***

Le solde net des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2017 à 35.084.445 DT contre 30.797.006DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Clients ordinaires	31 865380	25 089 847
Clients effets à recevoir	3 219 065	5 707 159
Clients douteux ou litigieux	9 361439	9 453 236
<b>Total des comptes clients bruts</b>	<b>44 445884</b>	<b>40 250 242</b>
Provisions sur Clients	<9 361439>	<9 453 236>
<b>Total des comptes clients nets</b>	<b>35 084 445</b>	<b>30 797 006</b>

#### ***IV.7 Autres actifs courants***

Le solde net des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2017 à 12.934.998 DT contre 10.472.306DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Personnel, prêts et avances	1 091 239	956 523
Etat impôts et taxes	4 525 795	3 463 112
Avances fournisseurs	51 371	51 371
Créances envers les sociétés du groupe (*)	6 026 738	4 098 285
Produits à recevoir STEG	218 937	191 696
Débiteurs divers	736 796	1 059 545
Loyer à recevoir Pyramide du Lac	193 584	135 259
Blocage sur crédits documentaires	253 857	321 000
Charges constatées d'avance	669 255	579 845
Subvention à recevoir	121 756	570 000
<b>Total des autres actifs courants bruts</b>	<b>13 889 328</b>	<b>11 426 636</b>
Provisions des autres actifs courants	<954 330>	<954 330>
<b>Total des autres actifs courants nets</b>	<b>12 934 998</b>	<b>10 472 306</b>

(\*) Le détail des créances envers les sociétés du groupe est présenté au niveau de la note VII.5 Soldes avec les parties liées.

#### ***IV.8 Autres actifs financiers***

Le solde des autres actifs financiers s'élève au 31 décembre 2017 à 9.826.000 DT contre 8.770.000 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Billets de trésorerie AB Corporation	1 960 000	1 960 000
Billets de trésorerie SOTEMAIL	-	500 000
Billets de trésorerie SOMOCER NEGOCE	350 000	100 000
Billets de trésorerie ABC	250 000	-
Titres de placement SOTEMAIL	7 266 000	5 960 000
Autres actifs financiers	-	250 000
<b>Total des autres actifs financiers</b>	<b>9 826 000</b>	<b>8 770 000</b>

#### ***IV.9 Liquidités et équivalents de liquidités***

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève au 31 décembre 2017 à 2.038.871 DT contre 759.878 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Banques	2 032 286	636 310
Caisse	3 303	2 325
Effets remis à l'escompte	3 282	121 243
<b>Total des liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>2 038 871</b>	<b>759 878</b>

#### **IV.10 Capitaux propres**

Le solde des capitaux propres s'élève au 31 décembre 2017 à 76.926.674 DT contre 74.249.127DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Capital social	40 656 000	40 656 000
Actions propres	<1 000 000>	-
Réserves légales	3 679 190	3 343 444
Réserves statutaires	1 081 645	1 081 645
Prime d'émission	14 755 569	14 755 569
Prime de fusion	2 965 154	2 965 154
Réserves spéciales de réinvestissement	3 000 000	3 000 000
Subventions d'investissements (*)	1602021	1 732 382
Résultats reportés	6 179 187	5 920 805
<b>Capitaux propres avant résultat</b>	<b>72 918 766</b>	<b>73 454 999</b>
Résultat de l'exercice	4 007 908	794 128
<b>Capitaux propres avant affectation</b>	<b>76 926 674</b>	<b>74 249 127</b>

(\*) Le détail des subventions d'investissements se présente comme suit :

<b>Nature des subventions d'investissements</b>	<b>Date d'acquisition</b>	<b>Taux</b>	<b>Valeur Brute</b>	<b>Amort. antérieurs</b>	<b>VCN au 31/12/2016</b>	<b>Dotations 2017</b>	<b>VCN au 31/12/2017</b>
Plan de mise à niveau	Avant 2012		2 929 679	<2 929 679>	-	-	-
4ème plan de mise à niveau	02/04/2014	6.67%	56 175	<10 298>	45 877	<3 744>	42 133
4ème plan de mise à niveau	09/06/2014	6.67%	906 682	<156 150>	750 532	<60 445>	690087
5ème plan de mise à niveau	01/01/2015	6.67%	422 278	<56 305>	365 973	<28 151>	337 822
Subvention ANME	31/12/2016	6.67%	570 000	-	570 000	<38 021>	531 979
<b>Total</b>			<b>4 884 814</b>	<b>&lt;3 152 432&gt;</b>	<b>1 732 382</b>	<b>&lt;130 361&gt;</b>	<b>1 602 021</b>

#### **IV.11 Emprunts**

Le solde des emprunts à long terme s'est élevé au 31 décembre 2017 à 26.716.827 DT contre un solde au 31 décembre 2016 de 29.692.959DT. Le détail des emprunts à long terme se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Emprunt AMEN BANK	1 546 610	1 838 993
Emprunt BNA	6 750 003	8 874 764
Autres dettes envers l'Etat	4 522 796	3 214 843
Emprunt STB	5 231 267	6 894 070
Emprunt BH	8 350 000	8 350 000
Emprunts Leasing	316 151	520 289
<b>Total des emprunts</b>	<b>26 716 827</b>	<b>29 692 959</b>

#### ***IV.12 Fournisseurs et comptes rattachés***

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2017 à 25.329.932 DT contre 23.009.787DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Fournisseurs d'exploitation	20 442 521	17 410 029
Fournisseurs d'exploitation - effets à payer	4 803 774	5 284 787
Fournisseurs d'immobilisations – retenue de garantie	83 637	314 971
<b>Total des dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>25 329 932</b>	<b>23 009 787</b>

#### ***IV.13 Autres passifs courants***

Le solde des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2017 à 11.230.589 DT contre 7.553.835DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Dettes dues au personnel	725712	958 125
Sécurité Sociale	1 339 992	773 011
Etat, impôts et taxes	6 183 846	3 479 421
Etat, reconnaissance de dette	1 762 109	1 221 888
Obligations cautionnées	892 781	884 831
Autres créditeurs divers	182 851	60 448
Dividendes à payer	9 824	9 824
Charges à payer	133474	166 287
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b>11 230589</b>	<b>7 553 835</b>

#### ***IV.14 Autres passifs financiers***

Le solde des autres passifs financiers s'élève au 31 décembre 2017 à 32.918.452 DT contre 28.163.800DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Emprunts à moins d'un an	4523 781	3 985 161
Emprunts leasing à moins d'un an	311 745	456 550
Intérêts courus	2 126 138	2 049 285
Charge à payer échelle d'intérêt	404 899	215 810
Dette à moins d'un an-STEG	-	91 339
Préfinancement export	5 100 000	4 700 000
Préfinancement stock	5 850 000	5 650 000
Billets de trésorerie	3 300 000	1 000 000
Mobilisation de créances	575 140	197 225
Crédit de financement	10 726 749	9 818 430
<b>Total des autres passifs financiers</b>	<b>32 918 452</b>	<b>28 163 800</b>

#### ***IV.15 Concours bancaires***

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2017 à 13.106.843 DT contre 12.456.171 DT au 31 décembre 2016 et correspondent à des découverts bancaires.

#### ***V. Notes relatives à l'état de résultat***

##### ***V.1 Revenus***

Les revenus se sont élevés au 31 décembre 2017 à 84.718.449 DT contre 66.446.710 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Ventes locales	53 069 271	44 242 388
Ventes à l'exportation	11 041 304	6 447 629
Ventes poudre atomisée	17 898 634	15 489 055
Ventes palettes	427 917	467 638
Ventes électricité	2 281 323	-
<b>Total des revenus</b>	<b>84 718 449</b>	<b>66 646 710</b>

##### ***V.2 Autres produits d'exploitation***

Les autres produits d'exploitation se sont élevés au 31 décembre 2017 à 869.799 DT contre 639.923DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Produits des loyers centre Pyramides	557 367	513 198
Subventions d'exploitation	92 070	34 384
Subventions d'investissements	130 362	92 341
Mise à disposition du personnel	90 000	-
<b>Total des autres produits d'exploitation</b>	<b>869 799</b>	<b>639 923</b>

##### ***V.3 Achats d'approvisionnements consommés***

Les achats d'approvisionnements consommés se sont élevés au 31 décembre 2017 à 45.756.120 DT contre 38.481.156 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Achats consommés de M.P et consommables	27 478 337	26 075 087
Consommations énergétiques	10 698 252	6 849 644
Achats non stockés	4 644 011	3 669 522
Achats consommés de PSF	930 137	1 278 357
Achats sous-traitance	2 005 383	608 546
<b>Total des achats d'approvisionnement</b>	<b>45 756 120</b>	<b>38 481 156</b>

##### ***V.4 Charges de personnel***

Les charges de personnel se sont élevées au 31 décembre 2017 à 13.579.823 DT contre 12.901.069DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Appointements et salaires	11 122 830	10 645 307
Charges sociales et autres	2 456 993	2 255 762
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>13 579 823</b>	<b>12 901 069</b>

### ***V.5 Dotations aux amortissements et aux provisions***

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées au 31 décembre 2017 à 5.760.060 DT contre 4.242.875 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations	4 343274	3 683 746
Résorption des frais préliminaires	1 238255	466144
Dotations aux provisions des stocks	132 758	110 072
Dotations aux provisions des créances clients	-	10 889
Dotations aux provisions pour risques et charges	100 000	100 000
Dotations aux provisions des immobilisations financières	37 570	-
<b>Total des dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>5 851 857</b>	<b>4 370851</b>
Reprise sur provisions des créances clients	<91 797>	<107 972>
Reprise sur provisions des stocks	-	<20 004>
<b>Total des reprises sur dotations aux provisions</b>	<b>&lt;91 797&gt;</b>	<b>&lt;127 976&gt;</b>
<b>Total dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>5 760 060</b>	<b>4 242 875</b>

### ***V.6 Autres charges d'exploitation***

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2017 à 5.953.762 DT contre 5.037.410DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Loyers et charges locatives	177 292	218 019
Assurances	425 872	400 247
Entretiens et réparations	587 231	508 513
Honoraires	334 785	341 340
Publicité et propagande	795132	675234
Autres services extérieurs	250 126	403 641
Transport sur achats	16 167	160
Transport sur ventes à l'export	850 919	442 288
Transport sur ventes locales	88 543	42 054
Transports et déplacements	178 053	101 688
Carburant	120 638	153 887
Missions et réceptions	419 298	413 811
Dons et subventions	118 713	115 315
Jetons de présence	180 000	300
Services bancaires	454 142	499 740
Impôts et taxes	540 556	524 603
Commissions sur ventes	742 059	488 729
Transferts de charges	<325 764>	<292 159>
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>5 953 762</b>	<b>5 037410</b>

### ***V.7 Charges financières nettes***

Les charges financières nettes se sont élevées au 31 décembre 2017 à 8.845.390 DT contre 8.387.076DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Intérêts bancaires	7 700 826	6 953 961
Différences de change nettes	1 144 564	1 433 115
<b>Total des charges financières nettes</b>	<b>8 845 390</b>	<b>8 387 076</b>

### ***V.8 Produits des placements***

Les produits des placements se sont élevés au 31 décembre 2017 à 263.598 DT contre 1.050.013DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Produits des participations	-	877 408
Autres produits financiers	263 598	172 605
<b>Total des produits de placements</b>	<b>263 598</b>	<b>1 050 013</b>

### ***V.9 Autres gains ordinaires***

Les autres gains ordinaires se sont élevés au 31 décembre 2017 à 1.234.265 DT contre 320.278 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Apurement des soldes fournisseurs	184 970	-
Plus-value de cession d'immobilisations	1 021 329	242 638
Autres	27 966	77 640
<b>Total des autres gains ordinaires</b>	<b>1 234 265</b>	<b>320 278</b>

### ***V.10Autres pertes ordinaires***

Les autres pertes ordinaires se sont élevées au 31 décembre 2017 à 258.488 DT contre 304.131 DT au 31 décembre 2016. Elles se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Pénalités de retard sur déclarations fiscales	133 492	297 619
Autres pertes	124 956	6 512
<b>Total des autres pertes ordinaires</b>	<b>258 488</b>	<b>304 131</b>

## **VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie**

### **VI.1 Les encaissements provenant des moyens de financement à court terme**

Les encaissements liés aux moyens de financement à court terme se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Encaissement billets de trésorerie	7450 000	18 250 000
Encaissement MCNE	1 304 780	474 862
Encaissement crédits préfinancement export	19 000 000	21 800 000
Encaissement crédits préfinancement stocks	22 700 000	23 750 000
<b>Total</b>	<b>50 454 780</b>	<b>64 274 862</b>

### **VI.2 Les décaissements liés aux moyens de financement à court terme**

Les décaissements liés aux moyens de financement à court terme se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Décaissement billets de trésorerie	5 150 000	26 000 000
Décaissement M.C.N.E	926 864	277 177
Décaissement crédits préfinancement export	18 600 000	21 800 000
Décaissement crédits préfinancement stock	22 500 000	23 850 000
Décaissement financement en devises	15 738307	10 114 337
<b>Total</b>	<b>62 935 171</b>	<b>82 041 514</b>

## **VII. Informations sur les parties liées**

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

### **VII.1 Ventes**

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2017 avec les sociétés du groupe totalise un montant de 25.608.338 DT contre un montant de 21.734.206DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Société A.B.C.	6 774 316	5 666 181
Société AB CORPORATION	4 532	9 968
Société SOTEMAIL	18 349 915	16 029 326
Société SANIMED	4 105	-
Société Moderne de conditionnement	98 026	-
Société AGRIMED	5 357	-
Société SOMOCER NEGOCE	372 087	28 731
<b>Total du chiffre d'affaires HTVA</b>	<b>25 608 338</b>	<b>21 734 206</b>

## **VII.2 Achats**

Les achats effectués auprès des sociétés du groupe au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Société A.B.C.	8 133	2437
Société SOTEMAIL	7 008 234	808 764
Société de Conditionnement Moderne « SMC »	1 470 247	-
Société SANIMED	-	16 913
<b>Total des achats HTVA</b>	<b>8 486 614</b>	<b>828 114</b>

## **VII.3 Autres transactions avec les parties liées**

- Courant l'année 2017, SOMOCER a constaté des produits relatifs au loyer de la boutique de la Pyramide du Lac pour la société ABC, de la salle sise à Menzel El Hayet, de la salle sise à Route X ainsi que le dépôt sis à Rades pour un montant total de 129.635 DT HTVA.
- Courant l'année 2017, SOMOCER a constaté des produits relatifs au loyer de l'atelier sis à Menzel El Hayet, pour la société « SMC » pour une valeur de 28.000 DTHTVA.
- Courant l'année 2017, SOMOCER a facturé 90.000 DT HTVA pour la société « SMC » au titre des services en finance et en contrôle de gestion assuré par son propre personnel moyennant une facturation mensuelle de 15.000 DT HTVA.
- Courant l'année 2017, SOMOCER a constaté des charges d'assistance au titre des ventes réalisées sur le marché local et à l'export par la société SOMOCER Négoce pour un montant de 639.438 DT HTVA. En 2017, un avenant a été signé entre les deux parties stipulant une révision exceptionnelle des commissions de 1,5% à 1% sur les ventes réalisées sur le marché local et export uniquement pour l'année 2017.
- En décembre 2017, la société « ABC SARL » a procédé à l'acquisition d'un dépôt sis à Rades auprès de SOMOCER pour un montant de 2.087.280 DT. L'évaluation du dépôt (terrains et construction) a été effectuée par un expert désigné par le tribunal de première instance de Ben Arous.

## **VII.4 Billets de trésorerie**

SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie, non encore remboursés au 31 décembre 2017, émis par les parties liées et se détaillent comme suit :

<b>Société</b>	<b>Date d'émission</b>	<b>Montant en TND</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>Taux d'intérêts</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>
AB Corporation	20/05/2014	160 000	31/12/2014	6%	160 000
AB Corporation	20/05/2014	700 000	31/12/2014	6%	700 000
AB Corporation	25/12/2014	1 100 000	24/06/2015	6%	1 100 000
SOMOCER NEGOCE	26/12/2014	100 000	25/06/2015	6%	100 000
SOMOCER NEGOCE	09/01/2017	250 000	17/07/2017	7%	250 000
ABC	09/01/2017	250 000	17/07/2017	7%	250 000
<b>Total</b>		<b>2 560 00</b>			<b>2 560 000</b>

### **VII.5 Soldes avec les parties liées**

Les soldes débiteurs avec les sociétés du groupe au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

<b>En DT tunisien</b>	<b>SOTEMAIL</b>	<b>Négoce</b>	<b>ABC</b>	<b>AB Corp.</b>	<b>SMC</b>	<b>SOMOSAN</b>	<b>Autre</b>
Billets de trésorerie	-	350 000	250 000	1 960 000	-	-	-
Dividendes à recevoir	1 058 463	-	-	-	-	-	-
Autres actifs courants	9 242	634 218	120 071	890 824	515 377	646 548	12 250
Créance sur cession terrain	-	-	2 087 280	-	-	-	-
Loyer à recevoir	-	-	38 303	-	14 162	-	-
<b>Total</b>	<b>1 067 705</b>	<b>984 218</b>	<b>2 495 654</b>	<b>2 850 824</b>	<b>529 539</b>	<b>646 548</b>	<b>12 250</b>

En outre, les comptes de SOMOCER font état de soldes d'exploitation, clients et fournisseurs, sur les sociétés du groupe se détaillant comme suit :

<b>En DT tunisien</b>	<b>SOTEMAIL</b>	<b>SOMOCER Négoce</b>	<b>ABC</b>	<b>AB Corp.</b>	<b>SMC</b>	<b>SOMOSAN</b>
Créances clients	14 374 683	-	2 390 045	40 873	40 421	19 741
Dettes fournisseurs	<137 399>	<11 600>	-	-	<945 966>	-
<b>Total</b>	<b>14 237 284</b>	<b>&lt;11 600&gt;</b>	<b>2 390 045</b>	<b>40 873</b>	<b>&lt;905 545&gt;</b>	<b>19 741</b>

### **VII.6 Engagements hors bilan**

- Le montant des effets escomptés non échus avec la société ABC s'élève à 3.107.928 DT au 31 décembre 2017.
- Le conseil d'administration a autorisé, en date du 06 janvier 2014, les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :
  - ATB : Crédit moyen terme (CMT) 3.000.000 DT et crédit de gestion de 775.000 DT ;
  - BNA : Crédit moyen terme (CMT) 4.000.000 DT et crédit de gestion de 1.550.000 DT ;
  - BH : Crédit moyen terme (CMT) 2.000.000 DT et crédit de gestion : 775.000 DT ;
  - TF Bank : Crédit moyen terme (CMT) 1.000.000 €.

### **VIII. Passifs éventuels**

#### **Contrôle fiscal**

En février 2015, la société SOMOCER a reçu une notification pour un contrôle fiscal couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013. Le 1<sup>er</sup> octobre 2015, la société a reçu les résultats dudit contrôle dont l'impact est de 1.110 mille dinars. En date du 13 novembre 2015, la société a déposé auprès des services concernés sa réponse pour tous les points soulevés. La société est en attente de leur réponse.

#### **Contrôle social**

La société a reçu à la date du 14 décembre 2017 une notification pour un contrôle social couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016 et ayant abouti à un redressement de 238 mille DT. En date du 19 mars 2018, la société a formulé son opposition quant aux résultats du contrôle social.

## ***IX. Autres notes complémentaires***

### ***IX. 1 Etats des placements***

#### ***Placements à long terme dans des sociétés autres que filiales***

<b>En Dinar Tunisien</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Pourcentage de détention</b>	<b>Provision constituée</b>
SOMOSAN	3 200 000	27,12%	-
SANLIT	1 350 000	20,00%	1 350 000
INCOMA	1 836 172	9,18%	-
STB	98 600	NA	37570
EL AKKAR	75 000	50,00%	25 000
Société Argile Médenine	26 400	40,00%	26 400
BTS	10 000	0,03%	10 000
SOTEX ALGER	3 038	NA	3 038
<b>Total</b>	<b>6 599 210</b>		<b>1 452 008</b>

#### ***Placements à long terme dans des sociétés filiales***

<b>En Dinar Tunisien</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Pourcentage de détention</b>	<b>Provision constituée</b>
SOTEMAIL	12 710 390	58,28%	-
ABC	5 875 000	68,04%	-
SOMOCER Négoce	1 590 000	99,13%	-
SMC	300 000	39,47%	-
<b>Total</b>	<b>20 475 390</b>		-

#### ***Placements à court terme***

<b>En Dinar Tunisien</b>	<b>Valeur comptable</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>+/- Value</b>
Titre de placements SOTEMAIL	7 266 000	3 906 000	3360 000
Billets de trésorerie AB CORPORATION	1 960 000	1 960 000	-
Billets de trésorerie SOMOCER NEGOCE	350 000	350 000	-
Billets de trésorerie ABC	250 000	250 000	-
<b>Total</b>	<b>9 826 000</b>	<b>6 366 000</b>	<b>3360 000</b>

### ***IX.2 Résultat par action***

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Nombre moyen pondéré d'actions	40 656 000	40 263 920
Résultat net	4 007 908	794 128
<b>Résultat par action</b>	<b>0,099</b>	<b>0,020</b>

### ***IX.3 Soldes intermédiaires de gestion (En Dinar Tunisien)***

<b>Produits</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>	<b>Charges</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>	<b>Soldes</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
CA Local	53 069 271	44 242 388	Stockage	<1 936 134>	1 906 077			
CA Export	11 041 304	6 447 629						
Vente électricité	2 281 323	-						
Autres Ventes	18 326 551	15 956 693						
<b>Total</b>	<b>84 718 449</b>	<b>66 646 710</b>	<b>Total</b>	<b>&lt;1 936 134&gt;</b>	<b>1 906 077</b>	<b>Production</b>	<b>82 782 315</b>	<b>68 552 787</b>
<i>Production</i>	<i>82 782 315</i>	<i>68 552 787</i>	Achats consommés	45 756 120	38 481 156	<b>Marge sur coût matière</b>	<b>37 026 195</b>	<b>30 071 631</b>
<i>Marge sur coût matière</i>	<i>37 026 195</i>	<i>30 071 631</i>	Autres charges externes	5 738 970	4 804 965	<b>Valeur ajoutée</b>	<b>31 287 225</b>	<b>25 266 666</b>
<i>Valeur ajoutée</i>	<i>31 287 225</i>	<i>25 266 666</i>	Charges de personnel	13 579 823	12 901 069	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>17 166 846</b>	<b>11 840 994</b>
			Impôts et taxes	540 556	524 603			
			<b>Total</b>	<b>14 120 379</b>	<b>13 425 672</b>			
<i>Excédent brut d'exploitation</i>	<i>17 166 846</i>	<i>11 840 994</i>						
Subventions d'exploitation	92 070	34 384	Charges financières nettes	8 845 390	8 387 076			
Autre produits ordinaires	2011 994	925 817	Autres pertes ordinaires	258 488	304 131			
Transfert de charge	325 764	292 159	Dotations aux amort et prov	5 760 060	4 242 875	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>4 007 908</b>	<b>888 351</b>
Produits de placement	263 598	1 050 013	Impôt sur les bénéfices	988 426	320 933			
<b>Total</b>	<b>19 860 272</b>	<b>14 143 367</b>	<b>Total</b>	<b>15 852 364</b>	<b>13 255 015</b>			
<i>- Résultat des activités ordinaires</i>	<i>4 007 908</i>	<i>888 351</i>	Pertes extraordinaires	-	94 223	<b>Résultat après modifications</b>	<b>4 007 908</b>	<b>794 128</b>
<b>Total</b>	<b>4 007 908</b>	<b>888 351</b>	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>94 223</b>			

**IX.4 Tableau de variation des capitaux propres**

En DT	Solde au 31.12.2016	Résultats reportés	Réserves légales	Fonds social	Actions propres	Sub. d'investiss	Résultat de l'exercice	Solde au 31.12.2017
Capital social	40 656 000	-				-	-	40 656 000
Actions propres					<1 000 000>			<1 000 000>
Réserve légale	3 343 444	-	335 7476			-	-	3 679 190
Réserves statutaires	1 081 645	-	-			-	-	1 081 645
Réserves spéciales de réinvestissements	3 000 000	-	-			-	-	3 000 000
Résultats reportés	5 920 805	794 128	<335 746>	<200 000>		-	-	6 179 187
Prime d'émission	14 755 569	-	-			-	-	14 755 569
Prime de fusion	2 965 154	-	-	-		-	-	2 965 154
Sub. d'investissement	1 732 382	-	-	-		<130 361>	-	1 602 021
<b>Capitaux Propres</b>	<b>73 454 999</b>	<b>794 128</b>	-	<b>&lt;200000&gt;</b>	<b>&lt;1000 000&gt;</b>	<b>&lt;130 361&gt;</b>	-	<b>72 918 766</b>
Résultat de la période	794 128	<794 128>	-	-		-	4 007 908	4 007 908
<b>Total capitaux propres</b>	<b>74 249 127</b>	-	-	<b>&lt;200 000&gt;</b>	<b>&lt;1 000 000&gt;</b>	<b>&lt;130 361&gt;</b>	<b>4 007 908</b>	<b>76 -926674</b>

### IX.5 Tableau de variation des immobilisations

Libellé	V.B 2016	Acquisit°	Reclass.	Cessions	V.B 2017	Amortiss. Cumulés &Prov. 2016	Dotat°	Reprise	Amortiss. Cumulés &Prov. 2017	V.C.N 2016	V.C.N 2017
<b>Immobilisations incorporelles</b>											
Logiciels informatiques	308 924	-	-	-	308 924	297 807	6 301	-	304 108	11 117	4 816
Fonds de commerce	1 973 928	-	-	-	1 973 928	1 059 470	78 368	-	1 137 838	914 458	836 090
<b>Total I.Incorporelles</b>	<b>2 282 852</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 282 852</b>	<b>1 357 277</b>	<b>84 669</b>	<b>-</b>	<b>1 441 946</b>	<b>925 575</b>	<b>840 906</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>											
Terrain	2 451 121	1 500 527	-	<991 691>	2 959 957	593 645	-	-	593 645	1 857 476	2 366 312
Constructions	21 082 961	652 366	430 687	<357 645>	21 808 368	12 367 256	298 050	<124 562>	12 540 744	8 715 705	9 267 624
ITMOI	75 249 983	3 427 752	-	<34 409>	78 643 326	38 828 583	3 131 474	-	42 086 984	36 421 400	36 556 342
Matériels de transport	2 193 501	78 423	-	-	2 271 924	1 916 074	97 381	-	2 013 455	277 427	258 469
Install. Générales agenc.aménag.divers	8 113 873	351 543	<430 687>	-	8 034 730	6 196 940	325 542	-	6 522 482	1 916 933	1 512 247
Equipements de bureau et matériels informatiques	1 189 931	197 577	-	-	1 387 508	995 316	71 998	-	1 067 314	194 614	320 195
Immobilisations à statut juridique particulier	4 566 673	120 600	-	<24 000>	4 663 273	2 309 456	334 159	<24 000>	2 619 615	2 257 217	2 043 659
Immobilisations en cours	128 322	893 996	-	<296 474>	725 843	-	-	-	-	128 322	725 843
<b>Total I.Corporelles</b>	<b>114 976 365</b>	<b>7 222 784</b>	<b>-</b>	<b>&lt;1 704 220&gt;</b>	<b>120 494 930</b>	<b>63 207 271</b>	<b>4 258 605</b>	<b>&lt;148 562 &gt;</b>	<b>67 444 239</b>	<b>51 769 095</b>	<b>53 050 691</b>
<b>Total immobilisations</b>	<b>117 259 218</b>	<b>7 222 784</b>	<b>-</b>	<b>&lt;1 704 220&gt;</b>	<b>122 777 782</b>	<b>64 564 548</b>	<b>4 343 274</b>	<b>&lt;148 562 &gt;</b>	<b>68 886 185</b>	<b>52 694 670</b>	<b>53 891 597</b>

### ***IX.6 Note sur les immobilisations acquises par voie de leasing***

<b>Année</b>	<b>Contrat N°</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Valeur Brute</b>	<b>Échéance entre 1 et 5 ans</b>	<b>Échéance à - 1 an</b>	<b>Total des paiements restants au 31.12.2017</b>	<b>Charges d'intérêts à payer</b>	<b>Valeur actualisée des paiements restants</b>	<b>Taux d'intérêt mensuel</b>
2 014	119122	Matériel et outillage	441 667	-	124 238	124 238	6 131	130 369	0,7489%
2 014	119127	Matériel et outillage	53 501	-	13 455	13 455	591	14 046	0,7492%
2 014	406710	Matériel et outillage	370 000	-	9 030	9 030	60	9 089	0,6648%
2 015	125172	Matériel et outillage	107 000	23 069	28 445	51 513	4 327	55 840	0,7449%
2 016	205180	Matériel de transport	46 255	12 418	12 431	24 848	2 096	26 944	0,7308%
2 016	207700	Matériel de transport	285 000	135 229	56 554	191 783	26 603	218 386	0,7262%
2 016	381600	Matériel et outillage	53 500	27 969	13 680	41 650	5 254	46 904	0,7257%
2 016	515810	Matériel et outillage	107 000	36 346	28 997	65 342	6 657	71 999	0,7400%
2 017	387380	Matériel et outillage	66 000	38 109	15 533	53 641	7 063	60 704	0,7400%
2 017	600350	Matériel et outillage	54 600	43 012	9 384	52 396	11 322	63 718	0,7400%
<b>Total</b>			<b>1 584 523</b>	<b>316 151</b>	<b>311 745</b>	<b>627 896</b>	<b>70 104</b>	<b>697 999</b>	

**IX.7 Tableau de variation des emprunts**

Emprunts	Solde au 31.12.2016			Règlement échéances	Solde au 31.12.2017		
	Total début de période	Échéance à +1 an	Échéance à -1 an		Total Fin de période	Échéance à +1 an	Échéance à -1 an
BNA 4MDT 1ère Tranche	928 565	642 849	285 716	<285 716>	642 849	357 133	285 716
BNA 4MDT 2ème Tranche	464 290	321 434	142 856	<142 856>	321 434	178 578	142 856
BNA 4MDT 3ème Tranche	500 004	357 148	142 856	<142 856>	357 148	214 292	142 856
BNA 1.540KDT	440 000	220 000	220 000	<220 000>	220 000	-	220 000
BNA 8.000KDT	8 000 000	7 333 333	666 667	<333 333>	7 666 667	6 000 000	1 666 667
Amen Bank 2.500KDT	2 115 063	1 838 993	276 071	<276 071>	1 838 993	1 546 610	292 383
STB 1200KDT	257 143	-	257 143	<171 429>	85 714	-	85 714
STB 347KDT	74 357	-	74 357	<49 571>	24 786	-	24 786
STB 220KDT	110 000	78 571	31 429	<31 429>	78 571	47 143	31 429
STB 900KDT	450 000	321 429	128 571	<128 571>	321 429	192 857	128 571
STB 880KDT	440 000	314 286	125 714	<125 714>	314 286	188 571	125 714
STB 232KDT	116 000	82 857	33 143	<33 143>	82 857	49 714	33 143
STB 356KDT	178 000	127 143	50 857	<50 857>	127 143	76 286	50 857
STB 172KDT	86 000	61 429	24 571	<24 571>	61 429	36 857	24 571
STB 294KDT	210 000	168 000	42 000	<42 000>	168 000	126 000	42 000
STB 872KDT	622 857	498 286	124 571	<124 571>	498 286	373 714	124 571
STB 95KDT	67 857	54 286	13 571	<13 571>	54 286	40 714	13 571
STB 700KDT	420 000	280 000	140 000	<140 000>	280 000	140 000	140 000
STB 276KDT	212 308	169846,155	42461,538	<42 462>	169 846	127 385	42 462

Emprunts	Solde au 31.12.2016			Règlement échéances	Solde au 31.12.2017		
	Total Fin de période	Échéance à + 1 an	Échéance à -1 an		Total Fin de période	Échéance à + 1 an	Échéance à -1 an
STB 180KDT	138 462	110 769	27 692	<27 691>	110 770	83 078	27 692
STB 107KDT	89 167	71 333	17 833	<17 833>	71 333	53 500	17 833
STB 127KDT	105 833	84 667	21 167	<21 167>	84 667	63 500	21 167
STB 504KDT	420 000	336 000	84 000	<84 000>	336 000	252 000	84 000
STB 68 KDT	61 819	49 455	12 364	<6 181>	49 455	37 091	12 364
STB 5 200 KDT	4 828 571	4 085 714	742 857	<371 429>	4 085 714	3 342 857	742 857
BH 1370KDT 1ère Tranche	1 370 000	1 370 000	-	-	1 370 000	1 370 000	-
BH 400KDT 2ème Tranche	400 000	400 000	-	-	400 000	400 000	-
BH500KDT 3ème Tranche	500 000	500 000	-	-	500 000	500 000	-
BH 2700KDT 4ème Tranche	2 700 000	2 700 000	-	-	2 700 000	2 700 000	-
BH 400KDT 5ème Tranche	400 000	400 000	-	-	400 000	400 000	-
BH 560KDT 6ème Tranche	560 000	560 000	-	-	560 000	560 000	-
BH 365KDT 7ème Tranche	365 000	365 000	-	-	365 000	365 000	-
BH 275KDT 8ème Tranche	275 000	275 000	-	-	275 000	275 000	-
BH 822KDT 9ème Tranche	822 000	822 000	-	-	822 000	822 000	-
BH 200 KDT 10ème Tranche	200 000	200 000	-	-	200 000	200 000	-
BH 400 KDT 11ème Tranche	400 000	400 000	-	-	400 000	400 000	-
BH 358 KDT 12ème Tranche	358 000	358 000	-	-	358 000	358 000	-
<b>Total emprunts en dinars</b>	<b>29 686 296</b>	<b>25 957 827</b>	<b>3 728 469</b>	<b>&lt;2 907 023&gt;</b>	<b>26 401 661</b>	<b>21 877 880</b>	<b>4 523 781</b>
SACMI 1474 K€	256 692	-	256 692	<256 692>	-	-	-
<b>Total emprunts en devises</b>	<b>256 692</b>	<b>-</b>	<b>256 692</b>	<b>&lt;256 692&gt;</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des emprunts</b>	<b>29 942 987</b>	<b>25 957 827</b>	<b>3 985 161</b>	<b>&lt;3 163 715&gt;</b>	<b>26 401 661</b>	<b>21 877 880</b>	<b>4 523 781</b>

## **X. Engagement hors bilan**

### **X.1 Engagements donnés : Effets escomptés non échus**

Le montant des effets escomptés et non échus au 31 décembre 2017 est de 16.526.943 DT.

### **X.2 Engagements donnés au profit de sociétés du groupe**

SOMOCER a donné des cautions solidaires au profit de SOMOSAN (cf note VII.6)

### **X.3 Engagements donnés relatifs aux emprunts**

#### **1- TF n° 70 048 sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa I" d'une superficie de 1348 m<sup>2</sup>**

<b>Nature du crédit</b>	<b>Montant du crédit (En DT)</b>	<b>Banque</b>	<b>Solde au 31 décembre 2017</b>
Crédits de gestion	21 750 000	STB	18 154 429
CMT STB 347	347 000	STB	24 786
CMT STB 900	900 000	STB	321 429
CMT STB 220	220 000	STB	78 571
CMT STB 232	232 000	STB	82 857
CMT STB 880	880 000	STB	314 286
CMT STB 356	356 000	STB	127 143
CMT STB 172	172 000	STB	61 429
CMT STB 5200	5 200 000	STB	4 085 714
	<b>30 057 000</b>		<b>23 250 643</b>
Crédit de gestion	4 250 000	AB	2 949 289
CMT 2500	2 500 000	AB	1 838 993
	<b>6 750 000</b>		<b>4 788 282</b>
Crédit de gestion	7 300 000	BNA	10 382 232
CMT 1540	1 540 000	BNA	220 000
CMT 2000	2 000 000	BNA	642 849
CMT 1000	1 000 000	BNA	321 434
CMT 1000	1 000 000	BNA	357 148
CMT 8000	8 000 000		7 666 667
	<b>20 840 000</b>		<b>19 590 330</b>
Crédit de gestion	3 040 000	UIB	3 129 670
	<b>3 040 000</b>		<b>3 129 670</b>
Crédit de gestion	2 790 000	BIAT	2 259 614
	<b>2 790 000</b>		<b>2 259 614</b>
Crédit de gestion	4 250 000	ATTIJARI BANK	2 058 777
	<b>4 250 000</b>		<b>2 058 777</b>
Crédit de gestion	3 300 000	UBCI	1 418 121
	<b>3 300 000</b>		<b>1 418 121</b>
<b>Total général</b>	<b>71 027 000</b>		<b>56 495 437</b>

**2- Titre foncier n° 70 046 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa II" d'une superficie de 499 m<sup>2</sup>**

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2017</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>21 750 000</i>	<i>STB</i>	<i>18 154 429</i>
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	<i>24 786</i>
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	<i>321 429</i>
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	<i>78 571</i>
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	<i>82 857</i>
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	<i>314 286</i>
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	<i>127 143</i>
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	<i>61 429</i>
<i>CMT STB 5200</i>	<i>5 200 000</i>	<i>STB</i>	<i>4 085 714</i>
	<b>30 057 000</b>		<b>23 250 643</b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 250 000</i>	<i>AB</i>	<i>2 949 289</i>
<i>CMT 2500</i>	<i>2 500 000</i>	<i>AB</i>	<i>1 838 993</i>
	<b>6 750 000</b>		<b>4 788 282</b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>7 300 000</i>	<i>BNA</i>	<i>10 382 232</i>
<i>CMT 1540</i>	<i>1 540 000</i>	<i>BNA</i>	<i>220 000</i>
<i>CMT 2000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>642 849</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>321 434</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>357 148</i>
<i>CMT 8000</i>	<i>8 000 000</i>		<i>7 666 667</i>
	<b>20 840 000</b>		<b>19 590 330</b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>3 040 000</i>	<i>UIB</i>	<i>3 129 670</i>
	<b>3 040 000</b>		<b>3 129 670</b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>2 790 000</i>	<i>BIAT</i>	<i>2 259 614</i>
	<b>2 790 000</b>		<b>2 259 614</b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>3 300 000</i>	<i>UBCI</i>	<i>1 418 121</i>
	<b>3 300 000</b>		<b>1 418 121</b>
<b>Total général</b>	<b>66 777 000</b>	-	<b>54 436 660</b>

**3- Titre foncier n° 70 047 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa III" d'une superficie de 505 m<sup>2</sup>**

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2017</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>21 750 000</i>	<i>STB</i>	<i>18 154 429</i>
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	<i>24 786</i>
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	<i>321 429</i>
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	<i>78 571</i>
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	<i>82 857</i>
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	<i>314 286</i>
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	<i>127 143</i>
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	<i>61 429</i>
<i>CMT STB 5200</i>	<i>5 200 000</i>	<i>STB</i>	<i>4 085 714</i>
	<b>30 057 000</b>		<b>23 250 643</b>

Crédit de gestion	4 250 000	AB	2 949 289
CMT 2500	2 500 000	AB	1 838 993
	<b>6 750 000</b>		<b>4 788 282</b>
Crédit de gestion	7 300 000	BNA	10 382 232
CMT 1540	1 540 000	BNA	220 000
CMT 2000	2 000 000	BNA	642 849
CMT 1000	1 000 000	BNA	321 434
CMT 1000	1 000 000	BNA	357 148
CMT 8000	8 000 000		7 666 667
	<b>20 840 000</b>		<b>19 590 330</b>
Crédit de gestion	3 040 000	UIB	3 129 670
	<b>3 040 000</b>		<b>3 129 670</b>
Crédit de gestion	2 790 000	BIAT	2 259 614
	<b>2 790 000</b>		<b>2 259 614</b>
Crédit de gestion	3 300 000	UBCI	1 418 121
	<b>3 300 000</b>		<b>1 418 121</b>
<b>Total général</b>	<b>66 777 000</b>	-	<b>54 436 660</b>

**4- Terrain situé à Menzel El Hayet d'une superficie de 77 600 m<sup>2</sup>, objet de deux actes SSP Enregistrés à Zermeddine le 22.06.99 à distraire du titre foncier n° 215 100**

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2017</i>
Crédits de gestion	21 750 000	STB	18 154 429
CMT STB 347	347 000	STB	24 786
CMT STB 900	900 000	STB	321 429
CMT STB 220	220 000	STB	78 571
CMT STB 232	232 000	STB	82 857
CMT STB 880	880 000	STB	314 286
CMT STB 356	356 000	STB	127 143
CMT STB 172	172 000	STB	61 429
	<b>24 857 000</b>		<b>19 164 929</b>
Crédits de gestion	8 600 000	BH KARKER	9 433 316
CMT	8 350 000	BH KARKER	8 350 000
	<b>16 950 000</b>		<b>17 783 316</b>
Crédit de gestion	7 300 000	BNA	<b>10 382 232</b>
CMT 1540	1 540 000	BNA	220 000
CMT 2000	2 000 000	BNA	642 849
CMT 1000	1 000 000	BNA	321 434
CMT 1000	1 000 000	BNA	357 148
	<b>12 840 000</b>		<b>11 923 663</b>
Crédit de gestion	2 790 000	BIAT	<b>2 259 614</b>
	<b>2 790 000</b>		<b>2 259 614</b>
Crédit de gestion	4 250 000	AB	<b>2 949 289</b>
	<b>4 250 000</b>		<b>2 949 289</b>
Engagement par signature	2 300 000	BFT	2 143 857
MCNE ET ESCOMPTE COMMERCIAL	900 000	BFT	741 965
	<b>3 200 000</b>		<b>2 885 822</b>
CMT 1000 €	2 046 700	TFB	-
CMT 1250 €	2 437 500	TFB	-
	<b>4 484 200</b>		-
Crédit de gestion	3 300 000	UBCI	1 418 121
	<b>3 300 000</b>		<b>1 418 121</b>
<b>Total général</b>	<b>68 187 000</b>	-	<b>58 384 754</b>

**5- Terrain sis à Menzel Hayet d'une superficie de 40 000 m<sup>2</sup>, objet d'un acte notarié enregistré le 19.01.95 à distraire du titre foncier n° 215 100**

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31décembre 2017</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>21 750 000</i>	<i>STB</i>	<i>18 154 429</i>
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	<i>24 786</i>
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	<i>321 429</i>
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	<i>78 571</i>
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	<i>82 857</i>
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	<i>314 286</i>
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	<i>127 143</i>
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	<i>61 429</i>
	<b><i>24 857 000</i></b>		<b><i>19 164 929</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 250 000</i>	<i>AB</i>	<i>2 949 289</i>
<i>CMT 2500</i>	<i>2 500 000</i>	<i>AB</i>	<i>1 838 993</i>
	<b><i>6 750 000</i></b>		<b><i>4 788 282</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>7 300 000</i>	<i>BNA</i>	<i>10 382 232</i>
<i>CMT 1540</i>	<i>1 540 000</i>	<i>BNA</i>	<i>220 000</i>
<i>CMT 2000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>642 849</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>321 434</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>357 148</i>
	<b><i>12 840 000</i></b>		<b><i>11 923 663</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>3 040 000</i>	<i>UIB</i>	<i>3 129 670</i>
	<b><i>3 040 000</i></b>		<b><i>3 129 670</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>2 790 000</i>	<i>BIAT</i>	<i>2 259 614</i>
	<b><i>2 790 000</i></b>		<b><i>2 259 614</i></b>
<i>Engagement par signature</i>	<i>2 300 000</i>	<i>BFT</i>	<i>2 615 259</i>
<i>MCNE ET ESCOMPTE COMMERCIAL</i>	<i>900 000</i>	<i>BFT</i>	<i>976 248</i>
	<b><i>3 200 000</i></b>		<b><i>3 591 507</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>3 300 000</i>	<i>UBCI</i>	<i>1 418 121</i>
	<b><i>3 300 000</i></b>		<b><i>1 418 121</i></b>
<b><i>Total général</i></b>	<b><i>56 777 000</i></b>	<b><i>-</i></b>	<b><i>46 275 786</i></b>

**6- Terrain sis à Menzel El Hayet d'une superficie d 28 890 m<sup>2</sup>, objet d'un acte notarié enregistré à Jammel le 18.12.84 et d'un acte de précision enregistré à Jammel le 15.04.87 à distraire du titre foncier n° 215100**

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31décembre 2017</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>21 750 000</i>	<i>STB</i>	<i>18 154 429</i>
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	<i>24 786</i>
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	<i>321 429</i>
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	<i>78 571</i>
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	<i>82 857</i>
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	<i>314 286</i>
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	<i>127 143</i>
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	<i>61 429</i>
	<b><i>24 857 000</i></b>		<b><i>19 164 929</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 250 000</i>	<i>AB</i>	<i>2 949 289</i>
<i>CMT 2500</i>	<i>2 500 000</i>	<i>AB</i>	<i>1 838 993</i>
	<b><i>6 750 000</i></b>		<b><i>4 788 282</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>7 300 000</i>	<i>BNA</i>	<i>10 382 232</i>
<i>CMT 1540</i>	<i>1 540 000</i>	<i>BNA</i>	<i>220 000</i>
<i>CMT 2000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>642 849</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>321 434</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>357 148</i>
	<b><i>12 840 000</i></b>		<b><i>11 923 663</i></b>

Crédit de gestion	3 040 000	UIB	3 129 670
	<b>3 040 000</b>		<b>3 129 670</b>
Crédit de gestion	2 790 000	BIAT	2 259 614
Engagement par signature	2 300 000	BFT	2 615 259
MCNE ET ESCOMPTE COMMERCIAL	900 000	BFT	976 248
	<b>3 200 000</b>		<b>3 591 507</b>
Crédit de gestion	3 300 000	UBCI	1 418 121
<b>Total général</b>	<b>56 777 000</b>	-	<b>46 275 786</b>

**7- Terrain sis à Menzel El Hayet Zeramdine, nommé Souk Essaydi, sous le n° 50557 Monastir, superficie 9 684 m<sup>2</sup>**

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2017</i>
Crédits de gestion	21 750 000	STB	18 154 429
CMT STB 347	347 000	STB	24 786
CMT STB 900	900 000	STB	321 429
CMT STB 220	220 000	STB	78 571
CMT STB 232	232 000	STB	82 857
CMT STB 880	880 000	STB	314 286
CMT STB 356	356 000	STB	127 143
CMT STB 172	172 000	STB	61 429
CMT STB 5200	5 200 000	STB	4 085 714
	<b>30 057 000</b>		<b>23 250 643</b>
Crédit de gestion	7 300 000	BNA	10 382 232
CMT 1540	1 540 000	BNA	220 000
CMT 2000	2 000 000	BNA	642 849
CMT 1000	1 000 000	BNA	321 434
CMT 1000	1 000 000	BNA	357 148
CMT 8000	8 000 000	BNA	7 666 667
	<b>20 840 000</b>		<b>19 590 330</b>
Crédit de gestion	3 300 000	UBCI	1 418 121
	<b>3 300 000</b>		<b>1 418 121</b>
<b>Total général</b>	<b>54 197 000</b>	-	<b>44 259 094</b>

**8- Les éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie**

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2017</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>21 750 000</i>	<i>STB</i>	<i>18 154 429</i>
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	<i>24 786</i>
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	<i>321 429</i>
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	<i>78 571</i>
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	<i>82 857</i>
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	<i>314 286</i>
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	<i>127 143</i>
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	<i>61 429</i>
<i>CMT STB 5200</i>	<i>5 200 000</i>	<i>STB</i>	<i>4 085 714</i>
	<b><i>30 057 000</i></b>		<b><i>23 250 643</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 250 000</i>	<i>AB</i>	<i>2 949 289</i>
<i>CMT 2500</i>	<i>2 500 000</i>	<i>AB</i>	<i>1 838 993</i>
	<b><i>6 750 00</i></b>		<b><i>4 788 282</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>7 300 000</i>	<i>BNA</i>	<i>10 382 232</i>
<i>CMT 1540</i>	<i>1 540 000</i>	<i>BNA</i>	<i>220 000</i>
<i>CMT 2000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>642 849</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>321 434</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>357 148</i>
<i>CMT 8000</i>	<i>8 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>7 666 667</i>
	<b><i>20 840 000</i></b>		<b><i>19 590 330</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>3 040 000</i>	<i>UIB</i>	<i>3 129 670</i>
	<b><i>3 040 000</i></b>		<b><i>3 129 670</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>2 790 000</i>	<i>BIAT</i>	<i>2 259 614</i>
	<b><i>2 790 000</i></b>		<b><i>2 259 614</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>3 300 000</i>	<i>UBCI</i>	<i>1 418 121</i>
	<b><i>3 300 000</i></b>		<b><i>1 418 121</i></b>
<b><i>Total général</i></b>	<b><i>66 777 000</i></b>		<b><i>54 436 660</i></b>

# ***Rapport Général***

***Mesdames et Messieurs les actionnaires***

***de la Société Moderne de Céramique  
Menzel El Hayet, 5033 Monastir***

## ***Rapport sur l'audit des états financiers***

### ***Opinion***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 23 juin 2017, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «SOMOCER», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 76.926.674 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 4.007.908 DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section «Fondement de l'opinion avec réserves», les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SOMOCER au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### ***Fondement de l'opinion avec réserves***

Les réserves suivantes ont été relevées :

- L'examen des créances clients au 31 décembre 2017 a révélé l'existence des créances douteuses de l'ordre de 4.144.885 DT dont principalement une créance douteuse sur le client Libyen Al Aquaria pour un montant net de 3.794.835 DT (soit un montant brut de 4.394.835 mille DT provisionné à hauteur de 600.000 DT).

Etant donné l'ancienneté de ces créances, le rythme de recouvrement et les paiements subséquents d'une part et la situation qui prévaut en Libye d'autre part (pour la créance libyenne), nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le caractère recouvrable ou pas de ces créances.

- SOMOCER détient une participation de 3.200.000 DT dans le capital de la société SOMOSAN ainsi qu'une créance de 666.289 DT sur cette société. SOMOCER s'est portée aussi caution solidaire au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires contractés par cette dernière pour un montant en principal de 14.500.000 DT. Ainsi qu'il est fait mention dans la note IV.3 aux états financiers, SOMOSAN a connu des difficultés opérationnelles au cours de ses premières années d'exploitation liées principalement à l'absence de la connexion de son site de production au réseau du gaz naturel et le niveau élevé des charges financières. Un plan de restructuration a été engagé et prévoit notamment la recapitalisation de la société SOMOSAN, le rééchelonnement de ses dettes bancaires et la compression de ses coûts d'exploitation. Par ailleurs, et suivant la décision du tribunal de première instance de Gafsa du 14 mars 2017, il a été décidé de nommer un juge commissaire et un administrateur judiciaire pour SOMOSAN.

Il est à noter que SOMOSAN a obtenu des accords de principe auprès des autorités pour le raccordement de son site de production en gaz naturel et selon le management les travaux de raccordement en gaz naturel sont à un stade avancé, ce qui devrait avoir un impact positif sur les activités futures de SOMOSAN qui est actuellement en arrêt.

Compte tenu de la situation actuelle et des informations disponibles à la date du présent rapport, il ne nous a pas été possible d'apprécier si les performances financières futures de SOMOSAN permettront de couvrir les engagements de SOMOCER dans ladite société. Le management considère qu'au vu des éléments positifs notés au cours de 2017, notamment avec l'obtention de l'accord de principe du raccordement du gaz naturel, il n'y a pas lieu de constater une provision pour dépréciation au titre des engagements dans SOMOSAN.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

### ***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### **a) Evaluation des créances clients**

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant brut de 44.445.884 DT et provisionnées à hauteur de 9.361.439 DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management telles que des informations sur les perspectives et performances futures de créanciers. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

#### **b) Evaluation des titres de participation**

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant brut de 27.074.600 DT et provisionnés à hauteur de 1.452.008 DT.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés le cas échéant sur la base de leur valeur d'usage. Comme indiqué dans la note III.9 aux états financiers, la valeur d'usage est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la valeur du marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée par l'entreprise émettrice.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des titres de participation. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à apprécier la méthode retenue pour la détermination de la valeur d'usage, vérifier les données utilisées par le management pour l'estimation de la valeur d'usage (telles que les états financiers, rapports d'activité, budgets, rapports d'évaluation, rapports d'expertise, etc) et apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

### **c) Evaluation des stocks**

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2017 pour une valeur brute de 45.403.239DT provisionnée à hauteur de 892.320 DT.

Ainsi, qu'il est fait mention dans la note III.2 aux états financiers, les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré pour les matières premières, les consommables et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette (si elle est inférieure au coût).

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, à vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative au stock et à apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

### ***Observations***

Nous attirons votre attention sur les incertitudes suivantes exposées dans la note VIII aux états financiers:

- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes et portant sur les exercices 2011, 2012 et 2013. Ce contrôle a abouti à un redressement de l'ordre de 1.100 mille DT.
- La société a fait l'objet d'un contrôle social portant sur les exercices 2014, 2015 et 2016. Ce contrôle a abouti à un redressement de 238 mille DT.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de ces deux contrôles fiscal et social et a constitué la provision requise permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements. Les procédures liées à ces contrôles sont toujours en cours à la date du présent rapport, et les issues finales ne peuvent pas ainsi être déterminées.

### ***Rapport de gestion du Conseil d'Administration***

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du

Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

***Tunis, le 16 mai 2018***

**Les Commissaires aux Comptes**

**Les Commissaires aux Comptes Associés  
MTBF**

**CRG Audit**

**Ahmed Belaifa**

**Chiraz DRIRA**

# ***Rapport Spécial***

***Mesdames et Messieurs les actionnaires  
de la Société Moderne de Céramique  
Menzel El Hayet, 5033 Monastir***

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

## ***A- Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (autres que les rémunérations des dirigeants)***

Nous vous informons que votre Conseil d'Administration nous a avisés de l'existence des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice 2017 et visées aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales :

### **1. Ventes à des sociétés du Groupe**

Les ventes de produits finis et semi finis hors taxes réalisées au cours de l'année 2017 avec les sociétés du groupe SOMOCER et autres parties liées totalisent un montant de 25.608.338 DT et se détaillent comme suit :

<b>En Dinar Tunisien</b>	<b>31/12/2017</b>
Société A.B.C.	6774316
Société AB CORPORATION	4532
Société SOTEMAIL	18 349 915
Société Moderne de Conditionnement « SMC »	98 026
SANIMED	4 105
AGRIMED	5 357
Société SOMOCER NEGOCE	372 087
<b>Total du chiffre d'affaires hors taxes</b>	<b>25608 338</b>

## 2. Achats auprès des sociétés du Groupe

Les achats de marchandises hors taxes réalisés au cours de l'année 2017 auprès des sociétés du groupe SOMOCER et autres parties liées totalisent un montant de 8.486.614 DT et se détaillent comme suit :

<b>En Dinar Tunisien</b>	<b>31/12/2017</b>
Société A.B.C.	8 133
Société SOTEMAIL	7 008 234
Société Moderne de Conditionnement « SMC »	1 470 247
<b>Total des achats hors taxes</b>	<b>8486 614</b>

## 3. Emprunts

La société SOMOCER a conclu au cours de l'exercice 2017 deux nouveaux contrats de leasing pour un montant total de 120.600 DT se détaillant comme suit :

<b>En Dinar Tunisien</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Long terme</b>	<b>Court terme</b>	<b>Taux d'intérêt mensuel</b>
Contrat n°387380	66 000	38 109	15 533	0,74%
Contrat n°600350	54 600	43 012	9 384	0,74%
<b>Total</b>	<b>120 600</b>	<b>81 121</b>	<b>24 917</b>	

## 4. Concours bancaires

Les concours bancaires dont bénéficie la société s'élèvent au 31 décembre 2017 à 13.106.843 DT et se détaillent comme suit :

<b>En Dinar Tunisien</b>	<b>31/12/2017</b>
UBCI	817 995
BIAT	476 443
ATTIJARI BANK	537 392
BNA	2 796 641
STB	5 502 822
BH	2 257 820
NAIB	148
AMEN BANK	266 908
UIB	450 674
<b>Total des concours bancaires</b>	<b>13 106 843</b>

## 5. Placements à court terme

- SOMOCER a souscrit à un billet de trésorerie émis par la société SOMOCER Négoce pour un montant s'élevant à 250.000 DT pour une période de 190 jours commençant le 09 janvier 2017 avec une date d'échéance au 17 juillet 2017 avec un taux d'intérêt de 7% par an.

- SOMOCER a souscrit à un billet de trésorerie émis par la société ABC pour un montant s'élevant à 250.000 DT pour une période de 190 jours commençant le 09 janvier 2017 avec une date d'échéance au 17 juillet 2017 et avec un taux d'intérêt de 7% par an.

Ces billets de trésorerie n'ont pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2017.

- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société SOTEMAIL au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit :

<b>Date début</b>	<b>Date fin</b>	<b>Montant (En DT)</b>	<b>NBJ</b>	<b>taux</b>	<b>Intérêts 2017</b>
07/02/2017	08/05/2017	1 000 000	90	7,60%	18 646
08/05/2017	17/07/2017	1 000 000	70	7,40%	14 185
19/07/2017	15/11/2017	1 000 000	120	7,40%	24 073
08/01/2017	17/07/2017	250 000	190	7,00%	8 907
21/03/2017	19/06/2017	500 000	90	7,40%	9 082
20/06/2017	19/09/2017	500 000	90	7,40%	9 082

## **6. Convention d'assistance avec la société SOMOCER Négoce**

Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 22 avril 2014, la convention d'assistance entre la société SOMOCER et la société SOMOCER Négoce qui porte sur la gestion et l'administration des ventes à l'export à partir du 01 janvier 2014. En vertu de cette convention, SOMOCER Négoce est rémunérée par une commission égale à 5% du montant des ventes réalisées à l'export et ce, pour une période de 5 ans. En 2016, un avenant a été signé entre les deux parties stipulant que SOMOCER Négoce percevra une commission de 1,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export pour une période de 5 ans. Un deuxième avenant a été conclu le 25 décembre 2017 et qui a prévu une révision exceptionnelle à la baisse du taux de la commission de 1,5% à 1% sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2017.

Le montant de la commission facturée par la société SOMOCER Négoce au titre de l'année 2017 s'élève à 639.438 DT.

## **7. Autres transactions conclues avec les sociétés du groupe**

- Courant l'année 2017, SOMOCER a constaté des produits relatifs au loyer de l'atelier sis à Menzel El Hayet, pour la société « SMC » pour un montant de 28.000 DT HTVA.
- Courant l'année 2017, SOMOCER a facturé 90.000 DT HTVA à la société « SMC » au titre des services en finance et en contrôle de gestion assurés par son propre personnel moyennant une facturation mensuelle de 15.000 DT HTVA.
- En décembre 2017, la société « ABC SARL » a procédé à l'acquisition d'un dépôt sis à Rades auprès de SOMOCER pour un montant de 2.087.280 DT.
- SOMOCER a acquis au cours de l'exercice 2017 du matériel de transport auprès de la société « SOTEMAIL » pour un montant de 65.000 DT et a vendu des immobilisations à cette société pour un montant total de 162.732 DT.

### **B- Opérations réalisées et relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces conventions sont détaillées comme suit :

1. La société SOMOCER a constaté des produits relatifs au loyer de la boutique sise à la Pyramide du Lac, la salle sise à « Menzel El Hayet », du dépôt sis à Radès et de la salle sise à « Route X » au profit de la société ABC pour un montant total annuel hors taxes de 153.210 DT toute taxe comprise ;
2. La location auprès de la société « SOMOCER » d'un bureau sis à Menzel El Hayet pour un loyer annuel de 1 200 DT TTC ;
3. SOMOCER a renouvelé durant l'exercice 2017 les engagements de financement à court terme dont le détail est comme suit :

<b>En Dinar Tunisien</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>
Préfinancement à l'exportation	5 100 000
Préfinancement de stock	5 850 000
<b>Total</b>	<b>10 950 000</b>

4. Le solde des emprunts bancaires ainsi que les dettes de leasing contractés antérieurement à l'exercice 2017, et restant à régler au 31 décembre 2017 s'élève à un montant total de 26.923.520 DT se détaillant comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Long terme</b>	<b>Court terme</b>	<b>Total</b>	<b>Taux d'intérêt</b>
EMPRUNT BNA 4 MDT (1ère tranche)	357 133	285 716	642 849	6,61%
EMPRUNT BNA 4 MDT (2ème tranche)	178 578	142 856	321 434	6,70%
EMPRUNT BNA 4 MDT (3ème tranche)	214 292	142 856	357 148	7,2%
EMPRUNT BNA 1,5 MDT	-	220 000	220 000	TMM+2%
EMPRUNT BNA 8 MDT	6 000 000	1 666 667	7 666 667	TMM+3%
EMPRUNT AMEN BANK 2,5 MDT	1 546 610	292 383	1 838 993	TMM+2,5%
EMPRUNTS STB	5 231 268	1 773 303	7 004 571	TMM+3%
EMPRUNT BH 8,35 MDT	8 350 000	-	8 350 000	4,17%
EMPRUNTS LEASING	235 030	286 828	521 858	
<b>Total</b>	<b>22112911</b>	<b>4 810 609</b>	<b>26 923520</b>	

Il convient de noter que ces emprunts sont assortis des garanties suivantes :

- Un nantissement de premier rang sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce de la société ;
- Une hypothèque immobilière de premier rang sur les parcelles de terrains sises aux Berges du Lac – Tunis ;

- Une hypothèque immobilière de rang utile dans les parts indivises revenant à la société SOMOCER dans les titres fonciers des terrains sis à Menzel El Hayet ainsi que sur la construction ; et
- Un nantissement de premier rang sur l'ensemble des équipements et matériels.

5. SOMOCER a fait appel à l'émission de billets de trésorerie et des crédits de financements en devise et en monnaie locale pour des fins de financement à court terme. Le détail de ce financement courant l'exercice 2017 est consigné ci-dessous :

<b>Etablissement financier</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Echéance</b>
Crédits de financements	10 726749	2017/2018
Mobilisations des créances	575 140	2018
Billets de trésorerie SANIMED	300 000	23/06/2017
Billets de trésorerie SANADETT	1 500 000	26/06/2018
Billets de trésorerie SANADETT	1 000 000	06/05/2018
Billets de trésorerie MAXULA SICAV	500 000	13/01/2018
<b>Total</b>	<b>14 601889</b>	

#### **6. Cautions solidaires au profit de la société SOMOSAN**

Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 06 janvier 2014, les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :

- ATB : Crédit moyen terme de 3.000.000 DT et crédit de gestion de 775.000 DT ;
- BNA : Crédit moyen terme de 4.000.000 DT et crédit de gestion de 1.550.000 DT ;
- BH : Crédit moyen terme de 2.000.000 DT et crédit de gestion : 775.000 DT ;
- TF Bank : Crédit moyen terme de 1.000.000 €.

#### **7. Placements à court terme**

- Courant 2014, SOMOCER a souscrit à trois billets de trésorerie émis par la société AB Corporation pour un montant total de 1.960.000 DT qui se détaillent comme suit :
  - Le premier dont le montant s'élève à 160.000 DT est émis pour une période de 7 mois, commençant le 20 mai 2014 avec une date d'échéance au 31 décembre 2014 avec un taux d'intérêt de 6% par an ;
  - Le deuxième dont le montant s'élève à 700.000 DT est émis pour une période de 6 mois, commençant le 25 mai 2014 avec une date d'échéance au le 31 décembre 2014 avec un taux d'intérêt de 6% par an ;
  - Le troisième dont le montant s'élève à 1.100.000 DT est émis pour une période de 7 mois, commençant le 25 décembre 2014 avec une date d'échéance au le 24 juin 2015 au avec un taux d'intérêt de 6% par an.
- La société SOMOCER Négoce a émis un billet de trésorerie pour un montant s'élevant à 100.000 DT pour une période de 6 mois commençant le 26 décembre 2014 avec une date d'échéance au 25 juin 2015 avec un taux d'intérêt de 6% par an.

Les billets de trésorerie mentionnés ci-dessus n'ont pas été remboursés jusqu'à la date du 31 décembre 2017.

- La souscription par la société « SOMOCER » en date du 21 novembre 2016 d'un billet de trésorerie d'un montant de 500.000 DT émis par la société « SOTEMAIL ». Les intérêts

constatés en 2017 s'élèvent à un montant de 8.133 DT. Ce billet a été remboursé courant l'année 2017.

***C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants***

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2017, a décidé l'allocation d'un montant net annuel de jetons de présence de 150.000 DT.
- Les membres du comité permanent d'audit sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2017, aucune rémunération n'a été allouée aux membres du comité.
- Les salaires bruts servis au Directeur Général s'élèvent au titre de l'exercice 2017 à 471.162 DT soit un net annuel de 283.352 DT.
- Les salaires bruts servis au Directeur Général Adjoint s'élèvent au titre de l'exercice 2017 à 206.138 DT soit un net annuel de 128.949 DT.

Ces dirigeants bénéficient aussi d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant et de frais de communications téléphoniques.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos diligences n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations qui rentrent dans le cadre des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

***Tunis, le 16 mai 2018***

**Les Commissaires aux Comptes**

**Les Commissaires aux Comptes Associés**  
**MTBF**

**CRG Audit**

**Ahmed Belaifa**

**Chiraz DRIRA**

**FCP SMART EQUILIBRE**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

***I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS***

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP SMART EQUILIBRE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 148.953, un actif net de D : 143.329 et un bénéfice de D : 15.937.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Paragraphes d'observation***

- Les emplois en actions de sociétés cotées représentent à la clôture de l'exercice 74,36%. Par ailleurs, aucun emploi en titres de créance n'a été enregistré. Cette situation n'est pas conforme à ce qui est prévu à l'article 2 du règlement intérieur du fonds qui fixe des proportions d'emplois variant entre 30% et 50% du total des actifs, et ce, pour chaque catégorie de placement.
- Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 23,64% du total des actifs, se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

## ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 26 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**DELTA CONSULT**

**Moez AKROUT**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>110 768,346</u>	<u>115 017,896</u>
Actions et droits rattachés		110 768,346	106 796,896
Titres des Organismes de Placement Collectif		-	8 221,000
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>35 211,309</u>	<u>53 084,275</u>
Placements monétaires	5	35 211,309	53 084,275
Disponibilités		-	-
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>2 973,423</u>	<u>8 689,875</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>148 953,078</u></u>	<u><u>176 792,046</u></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	684,107	845,650
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	4 939,962	6 172,982
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><u>5 624,069</u></u>	<u><u>7 018,632</u></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	142 325,538	172 629,010
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		1 003,471	(2 855,596)
<b>ACTIF NET</b>		<u><u>143 329,009</u></u>	<u><u>169 773,414</u></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>148 953,078</u></u>	<u><u>176 792,046</u></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>3 533,930</b>	<b>4 588,790</b>
Dividendes		3 533,930	4 588,790
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<b>753,992</b>	<b>1 107,474</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>4 287,922</b>	<b>5 696,264</b>
Charges de gestion des placements	12	(2 810,332)	(4 536,808)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 477,590</b>	<b>1 159,456</b>
Autres charges	13	(308,029)	(5 456,974)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 169,561</b>	<b>(4 297,518)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(166,090)	1 441,922
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 003,471</b>	<b>(2 855,596)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		166,090	(1 441,922)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		8 951,885	(1 940,744)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		6 189,952	(6 511,160)
Frais de négociation de titres		(374,324)	(2 536,979)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>15 937,074</b>	<b>(15 286,401)</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>15 937,074</b>	<b>(15 286,401)</b>
Résultat d'exploitation	1 169,561	(4 297,518)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8 951,885	(1 940,744)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 189,952	(6 511,160)
Frais de négociation de titres	(374,324)	(2 536,979)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(42 381,479)</b>	<b>85 059,815</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	-	275 700,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-	1 217,584
- Régularisation des sommes distribuables	-	1 465,715
<b>Rachats</b>		
- Capital	(41 189,019)	(195 900,000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 026,370)	2 600,309
- Régularisation des sommes distribuables	(166,090)	(23,793)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(26 444,405)</b>	<b>69 773,414</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	169 773,414	100 000,000
En fin de l'exercice	143 329,009	169 773,414
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	1 798	1 000
En fin de l'exercice	1 369	1 798
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,696</b>	<b>94,423</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>10,88%</b>	<b>(5,58%)</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP SMART EQUILIBRE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 30 Novembre 2015 à l'initiative de la société « SMART ASSET MANAGMENT » et « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 Décembre 2014.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP SMART EQUILIBRE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant SMART ASSET MANAGMENT.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4- Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 110.768,346 et se détaille ainsi :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2017</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>103 757,205</b>	<b>110 768,346</b>	<b>77,28%</b>
AMEN BANK	197	4 356,731	4 634,818	3,23%
BH	500	8 713,993	9 275,500	6,47%
CARTHAGE CEMENT	2 300	5 817,198	5 393,500	3,76%
CEREALIS	1 300	5 824,000	5 341,700	3,73%
EURO-CYCLES	415	16 710,271	11 217,035	7,83%
PGH	1 380	8 029,629	13 841,400	9,66%
SIAME	1 000	2 408,889	2 343,000	1,63%
SOMOCER	6 000	9 970,000	6 720,000	4,69%
BIAT	112	10 100,640	13 599,936	9,49%
TELNET HOLDING	2 100	7 578,626	12 285,000	8,57%
ONE TECH	1 000	9 740,000	13 316,000	9,29%
SOTIPAPIER	3 733	14 507,228	12 800,457	8,93%
<b>TOTAL</b>		<b>103 757,205</b>	<b>110 768,346</b>	<b>77,28%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>74,36%</b>	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2016</b>	<b>116 958,640</b>	<b>(1 940,744)</b>	<b>115 017,896</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>				
Titres cotés	98 606,008		98 606,008	
<b>Cessions de l'exercice</b>				
Titres cotés	(103 684,993)		(103 684,993)	5 792,276
Titres OPCVM	(8 122,450)		(8 122,450)	397,676
<b>Variation des plus (ou moins) values latentes</b>		<b>8 951,885</b>	<b>8 951,885</b>	
<b>Soldes au 31 décembre 2017</b>	<b>103 757,205</b>	<b>7 011,141</b>	<b>110 768,346</b>	<b>6 189,952</b>

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 35.211,309, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Dépôts à vue		35 048,627	35 211,309	24,57%
AMEN BANK		35 048,627	35 211,309	24,57%
<b>TOTAL</b>		<b>35 048,627</b>	<b>35 211,309</b>	<b>24,57%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>23,64%</b>	

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Cette rubrique présente au 31/12/2017 un solde de D : 2 973,423 contre D : 8 689,875 au 31/12/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Cessions titres à encaisser	2 973,423	8 689,873
Autres	-	0,002
<b>Total</b>	<u><b>2 973,423</b></u>	<u><b>8 689,875</b></u>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à D : 684,107 contre D : 845,650 au 31/12/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	616,639	771,631
Rémunération du dépositaire	67,468	74,019
<b>Total</b>	<u><b>684,107</b></u>	<u><b>845,650</b></u>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à D : 4 939,962 contre D : 6 172,982 au 31/12/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	4 915,000	4 915,000
Redevance du CMF	15,878	14,747
Etat, retenue à la source	9,084	14,486
Sommes à décaisser	-	1 228,749
<b>Total</b>	<u><b>4 939,962</b></u>	<u><b>6 172,982</b></u>

## **Note 9 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, se détaillent ainsi :

### **Capital au 31-12-2016**

Montant	172 629,010
Nombre de parts émises	1 798
Nombre de copropriétaires	12

### **Souscriptions réalisées**

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

### **Rachats effectués**

Montant	(41 189,019)
Nombre de parts rachetées	(429)
Nombre de copropriétaires sortants	(4)

### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8 951,885
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 189,952
Régularisation des sommes non distribuables	(1 707,710)
Frais de négociations de titres	(374,324)
Résultat incorporé à la V.L	(2 855,596)
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	681,340

### **Capital au 31-12-2017**

Montant	142 325,538
Nombre de parts	1 369
Nombre de copropriétaires	8

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à D : 3 533,930 contre D : 4 588,790 au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

	<b>Année 2017</b>	<b>Année 2016</b>
<b>Dividendes</b>		
-des titres cotés	3 533,930	4 588,790
<b>TOTAL</b>	<b>3 533,930</b>	<b>4 588,790</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à D : 753,992 contre D : 1 107,474 au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

	<b>Année 2017</b>	<b>Année 2016</b>
Intérêts des dépôts à vue	753,992	1 107,474
<b>TOTAL</b>	<b>753,992</b>	<b>1 107,474</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à D : 2 810,332, contre D : 4 536,808 au 31/12/2016 se détaillant ainsi :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Rémunération fixe du gestionnaire	2 528,459	4 055,642
Rémunération du dépositaire	281,873	481,166
<b>Total</b>	<b><u>2 810,332</u></b>	<b><u>4 536,808</u></b>

**Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2017 à D : 308,029, contre D : 5 456,974 au 31/12/2016 se détaillant comme suit :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Redevance CMF	159,265	262,056
Honoraires commissaire aux comptes	-	4 915,000
Services bancaires	58,764	188,287
Impôt et taxes	90,000	91,631
<b>Total</b>	<b><u>308,029</u></b>	<b><u>5 456,974</u></b>

## **Note 14 : Autres informations**

### **14.1. Données par part et ratios pertinents**

<b><u>Données par part</u></b>	<b><u>2017</u></b>	<b><u>2016</u></b>
Revenus des placements	3,132	3,168
Charges de gestion des placements	(2,053)	(2,523)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>1,079</b>	<b>0,645</b>
Autres charges	(0,225)	(3,035)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0,854</b>	<b>(2,390)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,121)	0,802
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,733</b>	<b>(1,588)</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	6,539	(1,079)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4,522	(3,621)
Frais de négociation de titres	(0,273)	(1,411)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>10,787</b>	<b>(6,112)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>11,641</b>	<b>(8,502)</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>10,787</b>	<b>(6,112)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(1,247)	2,123
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>9,540</b>	<b>(3,988)</b>
Valeur liquidative	104,696	94,423
<b>Ratios de gestion des placements</b>		
Charges de gestion de placement / actif net moyen	2,06%	2,60%
Autres charges / actif net moyen	0,23%	3,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,74%	(1,63%)

#### **14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "FCP SMART EQUILIBRE" est confiée à la Société de gestion "SMART ASSET MANAGMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1,5% l'an, de l'actif employé en actions cotées et 1% du reste de l'actif calculée sur la base de l'actif net quotidien

De plus, il est prévu d'accorder une commission de surperformance à la société de gestion au cas où le fonds réaliserait un taux de rendement annuel supérieur à 6%. Cette commission de surperformance est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 10% HT de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de rendement de 6%.

L'AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 5.000 dinars HT à partir de la 3ème année.

## UGFS BONDS FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

### RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

#### 1. Opinion sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de UGFS BONDS FUND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de **5.150.373DT**, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à **199.798DT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de UGFS BONDS FUND au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### 1.1. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que le ratio de liquidité du fonds UGFS BONDS FUND est de l'ordre de 22,74% du total des actifs se situant ainsi au-dessus de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds.

#### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire la société United Gulf Financial Services-NorthAfrica (UGFS-NA).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion préparé par le Gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fond dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La société United Gulf Financial Services-NorthAfrica (UGFS-NA) en tant que Gestionnaire est responsable de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables applicables en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **5. Responsabilité du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **6. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **6.1. Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005- 96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant les faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au Gestionnaire du Fonds.

Tunis le 05 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**BUSINESS & FINANCIAL CONSULTING**  
**Hamdi KRIAA**

**BILAN AU 31/12/2017**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	5-1	<b>3 500 271</b>	<b>2 479 687</b>
Titres OPCVM		162 847	155 159
Obligations et valeurs assimilées		3 337 424	2 324 529
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	5-2	<b>1 669 072</b>	<b>1 545 179</b>
Placements monétaires		1 490 800	602 613
Disponibilités		178 272	942 566
<b>Créances d'exploitation</b>	5-4	<b>0</b>	<b>2 873</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 169 343</b>	<b>4 027 740</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	5-5	16 534	9 507
<b>Autres créditeurs divers</b>	5-6	2 436	4 379
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>18 970</b>	<b>13 886</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	5-3	<b>4 950 457</b>	<b>3 822 162</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>199 916</b>	<b>191 692</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		118	0
Sommes distribuables de l'exercice		199 798	191 692
<b>ACTIF NET</b>		<b>5 150 373</b>	<b>4 013 854</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>5 169 343</b>	<b>4 027 740</b>

**ETAT DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	5-7	<b>183 706</b>	<b>119 015</b>
Dividendes		9 945	3 440
Revenus des obligations et valeurs assimilés		173 761	115 575
<b>Revenus des placements monétaires</b>	5-8	<b>71 426</b>	<b>39 318</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>255 132</b>	<b>158 333</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	5-9	<b>61 722</b>	<b>41 559</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>193 410</b>	<b>116 774</b>
<b>Autres charges</b>	5-10	<b>7 935</b>	<b>9 119</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>185 475</b>	<b>107 655</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		14 323	84 037
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>199 798</b>	<b>191 692</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(14 323)	(84 037)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		13 224	4 469
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(916)	(337)
Frais de négociation de titres		(83)	(332)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>197 700</b>	<b>111 456</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2017	31/12/2016
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	197 700	111 456
Résultat d'exploitation	185 475	107 655
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	13 224	4 469
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(916)	(337)
Frais de négociation de titres	(83)	(332)
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	(191 573)	0
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	1 130 392	3 402 398
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	5 639 870	9 005 710
- Régularisation des sommes non distribuables	17 145	7 376
- Régularisation des sommes distribuables	117 718	238 363
<b>Rachats</b>		
- Capital	(4 527 010)	(5 689 060)
- Régularisation des sommes non distribuables	(13 935)	(5 665)
- Régularisation des sommes distribuables	(103 395)	(154 326)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 136 519</b>	<b>3 513 854</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	4 013 854	500 000
En fin de l'exercice	5 150 373	4 013 854
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	381 665	50 000
En fin de l'exercice	492 951	381 665
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>10,448</b>	<b>10,517</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT<sup>1</sup></b>	<b>4,12%</b>	<b>5,17%</b>

<sup>1</sup> Le taux de rendement de l'exercice 2017 tient compte du montant de dividendes distribués en 2017 soit 0,502 DT par part

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**1. PRESENTATION DU FONDS**

UGFS BONDS FUND est un Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières de catégorie obligataire dont l'agrément du CMF a été accordé le 30 avril 2015 sous le N°25-2015. Ce fonds est régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le fonds UGFS BONDS FUND a pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le montant initial de souscription était fixé à 500 000 dinars divisés en 50 000 parts de 10 dinars chacune.

Le gestionnaire de ce fonds est la société United Gulf Financial Services-NorthAfrica (UGFS-NA) et le dépositaire est la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT).

**2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31.12.2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du Fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.3- Evaluation des autres placements**

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît, également, comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4- Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **4. EXERCICE COMPTABLE**

L'exercice comptable du fonds commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

Exceptionnellement, l'exercice 2016 présenté à titre comparatif a commencé le 26 juin 2015 et s'est achevé le 31 décembre 2016.

## 5. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### Note 5-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à **3 500 271 dinars** et se détaille ainsi :

	Nombre	Coût	Valeur au	%
	de titres	d'acquisition	31/12/17	Actif net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>3 212 896</b>	<b>3 337 424</b>	<b>64,80%</b>
BTA 6% 10-2023	250	232 700	238 382	4,63%
BTA 6% 04-2024	500	480 750	503 574	9,78%
BTA 6,7% 04-2028	200	189 600	198 576	3,86%
BTA 6,7% 04-2028	300	284 400	297 705	5,78%
BTA 6% 01-2024	300	279 300	296 140	5,75%
BTA 6,3% 03-2026	208	191 568	201 716	3,92%
BTA 6,3% 03-2026	249	229 578	241 747	4,69%
EO ATL 2013-1	300	18 000	18 681	0,36%
EO ATL 2013-1	300	18 000	18 681	0,36%
EO ATL 2016-1	1 500	120 000	123 708	2,40%
EO ATB SUB 2017	2 500	250 000	250 112	4,86%
EO ATTI LEASING 2016-2 A	2 000	200 000	210 194	4,08%
EO CIL 2015-2	2 200	132 000	133 394	2,59%
EO HL 2015-01A	1 700	102 000	102 639	1,99%
EO HL 2015-01A	500	30 000	30 188	0,59%
EO HL 2016-02A	1 000	80 000	80 456	1,56%
EO TLS 2015-1 B	400	40 000	41 590	0,81%
EO TLS 2015-1 B	1 750	175 000	181 955	3,53%
EO UNIFACTOR 2015-A	800	64 000	67 240	1,31%
EO UNIFACTOR 2015-B	1 200	96 000	100 745	1,96%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>163 115</b>	<b>162 847</b>	<b>3,16%</b>
AMEN TRESOR SICAV	1 547	163 115	162 847	3,16%
<b>TOTAL</b>		<b>3 376 011</b>	<b>3 500 271</b>	<b>67,96%</b>

EO : Emprunt Obligataire

BTA : Bons de Trésor Assimilables

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) valeurs latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) valeurs réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2016</b>	<b>2 407 537</b>	<b>67 681</b>	<b>4 469</b>	<b>2 479 687</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Bons de trésor assimilables (BTA)	839 668			839 668	
Obligations de sociétés	450 000			450 000	
Titres OPCVM	522 711			522 711	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Bons de trésor assimilables (BTA)	(139 222)			(139 222)	453
Obligations de sociétés	(190 000)			(190 000)	
Titres OPCVM	(514 683)			(514 683)	(1 369)
<b>* Variation des plus ou moins- valeurs latentes</b>					
Obligations de sociétés			13 564	13 564	
Titres OPCVM			(340)	(340)	
<b>Variation des intérêts courus</b>		38 886		38 886	
<b>Soldes au 31 décembre 2017</b>	<b>3 376 011</b>	<b>106 567</b>	<b>17 693</b>	<b>3 500 271</b>	<b>(916)</b>

#### Note 5-2 : Placements monétaires et disponibilité

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à **1 669 072 dinars** et se détaille ainsi :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/17</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Placements monétaires</b>		<b>1 478 536</b>	<b>1 490 800</b>	<b>28.95%</b>
Contrat Moudharba Best Lease 10 J-Ech 07/01/2018-6.10%	1	250 000	250 167	4,86%
Contrat Moudharba Best Lease 30 J-Ech 29/01/2018-6.10%	1	250 000	250 084	4,86%
Certificat de Dépôt BTE 180 J- Ech 21/03/2018- 7.19%	1	486 119	493 787	9,59%
Certificat de Dépôt STB 90 J-Ech 08/02/2018- 7.73%	1	492 417	496 763	9,65%
<b>Disponibilités</b>		<b>178 272</b>	<b>178 272</b>	<b>3,46%</b>
Banque		178 272	178 272	3,46%
<b>TOTAL</b>		<b>1 656 808</b>	<b>1 669 072</b>	<b>32.41%</b>

### Note 5-3 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

#### Capital au 31/12/2016

Montant	3 822 162
Nombre de parts émises	381 665
Nombre de copropriétaires	26

#### Souscriptions réalisées

Montant	5 639 870
Nombre de parts émises	563 987
Nombre de copropriétaires nouveaux	5

#### Rachats effectués

Montant	4 527 010
Nombre de parts rachetées	452 701
Nombre de copropriétaires sortants	8

#### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	13 224
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	(916)
Régularisation des sommes non distribuables	3 210
Frais de négociation	(83)

#### Capital au 31/12/2017

Montant	4 950 457
Nombre de parts	492 951
Nombre de copropriétaires	23

### Note 5-4 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation au 31/12/2017 présentent un solde nul contre un solde de **2 873 DT** au 31/12/2016

### Note 5-5 : Opérateurs créditeurs

Les opérateurs créditeurs au 31/12/2017 se détaillent comme suit :

	<u>Au 31/12/2017</u>	<u>Au 31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	15 046	8 643
Rémunération du dépositaire	1 488	864
<b>Total</b>	<b>16 534</b>	<b>9 507</b>

**Commentaire [C1]:** Au lieu de :  
Variation des plus (ou moins)  
valeurs potentielles sur obligation et  
valeurs assimilées

**Commentaire [C2]:** Au lieu de :  
Plus (ou moins) valeurs réalisées  
/OPVCM

**Note 5-6 : Autres créiteurs divers**

Les autres créiteurs divers au 31/12/2017 se détaillent comme suit :

	<u>Au 31/12/2017</u>	<u>Au 31/12/2016</u>
Redevance CMF	411	236
Rémunération du commissaire aux comptes	2 025	4 142
<b>Total</b>	<b>2 436</b>	<b>4 379</b>

**Note 5-7 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille titres de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2017</u>	<u>Exercice 2016</u>
Intérêts des obligations et valeurs assimilés	173 761	115 575
Revenus des titres OPCVM	9 945	3 440
	<b>183 706</b>	<b>119 015</b>

**Note 5-8 : Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2017</u>	<u>Exercice 2016</u>
Revenus autres comptes à termes	45 548	33 157
Revenus des certificats de dépôt	25 878	6 057
Revenus du compte de dépôt	0	104
<b>Total</b>	<b>71 426</b>	<b>39 318</b>

**Note 5-9 : Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2017</u>	<u>Exercice 2016</u>
Rémunération du gestionnaire	56 110	37 619
Rémunération du dépositaire	5 612	3 939
<b>Total</b>	<b>61 722</b>	<b>41 559</b>

**Note 5-10 : Autres charges**

Les autres charges de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2017</u>	<u>Exercice 2016</u>
Redevance CMF	4 755	3 183
Rémunération du commissaire aux comptes	2 800	4 142
Impôts & taxes	75	120
Services bancaires et assimilés	305	1 674
<b>Total</b>	<b>7 935</b>	<b>9 119</b>

**6. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS****6-1 Données par Part et Ratios Pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>Exercice 2017</u>	<u>Exercice 2016</u>
Revenus des placements	0,518	0,415
Charges de gestion des placements	(0,125)	(0,109)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>0,392</b>	<b>0,306</b>
Autres charges	(0,016)	(0,024)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0,376</b>	<b>0,282</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,029	0,220
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,405</b>	<b>0,502</b>

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,027	0,012
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(0,002)	(0,001)
Frais de négociation de titres	(0,000)	(0,001)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,025</b>	<b>0,010</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>0,401</b>	<b>0,292</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,025</b>	<b>0,010</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,003	0,004
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,028</b>	<b>0,014</b>
Distribution de dividendes	0,502	0,000
Valeur liquidative	<b>10,448</b>	<b>10,517</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>		
Charges de gestion de placement/ actif net moyen	1,35%	1,04%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,05%	2,68%
Actif net moyen	4 582 114	4 013 854

**Commentaire [C13]:** Au lieu de :Variation des plus (ou moins) values potentielles

## 6-2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE

La gestion de UGFS BONDS FUND est confiée à la société United Gulf Financial Services-NorthAfrica (UGFS-NA).

En rémunération de ses services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 1% HT facturée trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 10.000 DT HT par an.

La gestion administrative et comptable d'UGFS BONDS FUND est confiée à la société Compagnie Gestion et Finance 'CGF' intermédiaire en bourse suivant une convention le liant à UGFS-NA.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2017 s'élève à 56 110DT.

La fonction de dépositaire est confiée à la banque « BIAT ». En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT facturée trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 2 000 DT HT par an.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2017 s'élève à 5 611DT.

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**SOCIETE LAND'OR**  
SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA

La société LAND'OR publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Hassen BOUAITA (F.M.B.Z KPMG TUNISIE) et Mr Ahmed BELAIFA (M.T.B.F).

Ces états financiers annulent et remplacent ceux publiés au BO du CMF n° 5610 du 17 mai 2018.

**GROUPE LAND'OR**  
**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2017**

*(Exprimé en TND)*

ACTIFS	Notes	31-déc.-2017	31-déc.-2016
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs Immobilisés</b>			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.1	2 906 216	2 760 722
Moins (Amortissement)		<1 762 306>	<1 550 687>
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>		<b>1 143 910</b>	<b>1 210 035</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.2	46 329 906	44 226 729
Moins (Amortissement)		<19 104 674>	<17 001 947>
<b>Total Immobilisations Corporelles</b>		<b>27 225 232</b>	<b>27 224 782</b>
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3.3	6 024	5 339
<b>Total Immobilisations Financières</b>		<b>6 024</b>	<b>5 339</b>
<b>Total des Actifs Immobilisés</b>		<b>28 375 166</b>	<b>28 440 156</b>
<b>Autres Actifs Non Courants</b>	3.4	<b>704 412</b>	<b>337 388</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>29 079 578</b>	<b>28 777 544</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	3.5	15 279 518	13 505 356
Moins (provisions)		<400 052>	<354 032>
<b>Total des Stocks</b>		<b>14 879 466</b>	<b>13 151 324</b>
Clients Et Comptes Rattachés	3.6	15 668 745	10 846 146
Moins (provisions)		<3 070 625>	<2 700 030>
<b>Total des Clients et Comptes Rattachés</b>		<b>12 598 120</b>	<b>8 146 116</b>
Autres Actifs Courants	3.7	6 457 049	5 978 401
Liquidités Et Equivalents De Liquidités	3.8	1 363 997	935 555
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>35 298 632</b>	<b>28 211 396</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>64 378 210</b>	<b>56 988 940</b>

**GROUPE LAND'OR**  
**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2017**

*(Exprimé en TND)*

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31-déc.-2017	31-déc.-2016
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital Social		4 846 875	4 846 875
Réserves Consolidées		<10 219 632>	<13 146 703>
Autres Capitaux Propres		10 921 219	11 891 126
Ecart de Conversion		<4 010 972>	<1 660 798>
Résultat de l'Exercice		2 735 153	2 927 071
<b>Capitaux Propres -Part du Groupe</b>	4.1	4 272 643	4 857 571
Intérêts Minoritaires	4.1	123	204
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</b>		<b>4 272 766</b>	<b>4 857 775</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs Non Courants</b>			
Emprunts	4.2	7 573 577	10 430 355
Provisions	4.3	1 315 092	690 000
<b>Total Des Passifs Non Courants</b>		<b>8 888 679</b>	<b>11 120 355</b>
<b>Passifs Courants</b>			
Fournisseurs Et Comptes Rattachés	4.4	20 083 019	16 101 332
Autres Passifs Courants	4.5	6 633 302	5 568 403
Concours Bancaires Et Autres Passifs Financiers	4.6	24 500 454	19 341 075
<b>Total Des Passifs Courants</b>		<b>51 216 775</b>	<b>41 010 810</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>60 105 444</b>	<b>52 131 165</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>64 378 210</b>	<b>56 988 940</b>

**GROUPE LAND'OR**  
**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2017**

*(Exprimé en TND)*

ETAT DE RESULTAT	Notes	31-déc.-2017	31-déc.-2016
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	5.1	93 893 562	68 422 970
Autres Produits d'Exploitation		554 002	268 648
<b>Total Des Produits D'exploitation</b>		<b>94 447 564</b>	<b>68 691 618</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation de Stocks des Produits Finis		670 227	<1 606 706>
Achats Consommés	5.2	59 312 827	39 307 454
Autres Achats	5.3	2 493 833	2 312 644
Charges De Personnel	5.4	12 672 939	11 103 149
Dotations Aux Amortissements Et Provisions	5.5	4 136 784	3 547 329
Autres Charges D'exploitation	5.6	9 091 979	8 403 040
<b>Total Des Charges D'exploitation</b>		<b>88 378 589</b>	<b>63 066 910</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>6 068 975</b>	<b>5 624 708</b>
Charges Financières Nettes	5.7	<3 108 832>	<1 946 805>
Autres Gains Ordinaires	5.8	532 036	527 197
		<70 396>	
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>3 421 783</b>	<b>4 205 100</b>
Impôt sur les Bénéfices	5.9	<686 711>	<917 790>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>2 735 072</b>	<b>3 287 310</b>
Contribution Conjoncturelle	5.10	-	<360 233>
<b>Résultat Net de l'exercice</b>		<b>2 735 072</b>	<b>2 927 077</b>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT (PART GROUPE)</b>		<b>2 735 153</b>	<b>2 927 071</b>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT (PART MINORITAIRES)</b>		<b>&lt;81&gt;</b>	<b>6</b>

**GROUPE LAND'OR**  
**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2017**

*(Exprimé en TND)*

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	Notes	31-déc-17	31-déc.-2016
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
Résultat net		2 735 072	2 927 077
Ajustements pour:			
- Amortissements et provisions		3 634 223	3 547 329
- QP des subventions aux investissements inscrites au résultat		<532>	<6 338>
- Capitalisation des charges		<449 472>	<226 725>
- Plus values de cession		<10 876>	<47 580>
Différence de change sur comptes de trésorerie		<285 027 >	<196 267>
Variations des:			
- Stocks		<1 774 162>	593 162
- Créances clients		<4 822 599>	<166 073>
- Autres actifs		<674 370>	16 175
- Fournisseurs et autres passifs		5 046 586	5 842 215
<b>Flux provenant des activités d'exploitation</b>		<b>3 398 843</b>	<b>12 282 975</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.		<2 334 060>	<4 986 251>
Encaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.		96 265	-
Encaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières		-	13 544
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		<685>	
<b>Flux affectés aux activités d'investissement</b>		<b>&lt;2 238 480&gt;</b>	<b>&lt;4 972 707&gt;</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes		<969 375>	<484 688>
Remboursement des emprunts et crédits de financement de stock et autres crédit de gestion (net)		<1 238 960>	<738 077>
<b>Flux affectés aux activités de financement</b>		<b>&lt;2 208 335&gt;</b>	<b>&lt;1 222 765&gt;</b>
<b>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités</b>		<b>&lt;2 065 147&gt;</b>	<b>&lt;1 238 406&gt;</b>
<b>Variation de Trésorerie</b>		<b>&lt;3 113 119&gt;</b>	<b>4 849 097</b>
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		<b>&lt; 7 601 581&gt;</b>	<b>&lt;12 450 678&gt;</b>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		<b>&lt;10 714 700 &gt;</b>	<b>&lt;7 601 581&gt;</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice arrêté au 31 Décembre 2017

Chiffres exprimés en dinars tunisiens

### Présentation du groupe :

La Société mère Land'Or S.A (« Land'Or » ou « société ») est une société anonyme de droit Tunisien. Les états financiers consolidés du groupe Land'Or arrêtés au 31 décembre 2017 correspondent à ceux de la société Land'Or ainsi que de ses filiales Land'Or Foods & Services (« LFS »), Echarika Alybia Tounisia Alhaditha Lissinaat Alghidhaia Almouchtaraka, Land'Or Maroc Food & Services (« Land'Or Maroc ») et Land'Or USA Holdings Inc.

Le périmètre de consolidation est déterminé comme suit :

Désignation	Qualité	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
1_LAND'OR	Mère	100 %	Société consolidante
2_LFS	Filiale	99,97 %	Intégration globale
3_ECHARIKA ALYBIA...	Filiale	65 %	Intégration globale
4_Land'Or Maroc	Filiale	100%	Intégration globale
5_LAND'OR USA HOLDINGS INC	Filiale	100%	Intégration globale

1\_La Société mère Land'Or a démarré ses activités en juillet 1996. L'objet de la société est l'exploitation de toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à la fabrication, à la transformation, et au commerce des produits carnés et leurs abats, produits de la mer, fromages, plats cuisinés et tous produits agro-alimentaires.

2\_La filiale LFS est une société anonyme de droit tunisien ayant démarré ses activités en janvier 2003. L'objet de LFS est la commercialisation en gros et en détail des produits agro-alimentaires et agricoles. A partir de 2006 l'activité principale de LFS est devenue le transport de marchandise pour le compte d'autrui ainsi que toutes opérations accessoires, annexes ou connexes à l'objet cité dessus et essentiellement la gestion pour le compte d'autrui de l'ensemble des opérations de logistique.

3\_La filiale "Echarika Alybia Tounisia Alhaditha Lissinaat Alghidhaia Almouchtaraka" est une société dont le capital est de 1 000 000,00 Dinars Libyens et régie par la loi Libyenne. Cette société n'est pas entrée en activité depuis sa constitution.

4\_La filiale Land'Or Maroc est une société dont le capital est de 9 000 000,00 MAD et régie par la loi Marocaine.

La société Land'Or Maroc a connu des difficultés d'exploitation et financières au cours des exercices 2013 et 2014, et qui se sont poursuivies en 2015, et ce suite à l'incident technique survenu en 2013 et l'interdiction par les autorités sanitaires marocaines d'importation des produits d'origine animale à partir de la Tunisie de septembre 2014 à mai 2015. Ces deux évènements ont lourdement pesé sur la situation financière de Land'Or Maroc et sont à l'origine des pertes cumulées de Land'Or Maroc.

Land'Or a engagé courant 2017 un plan de restructuration financière et opérationnelle de Land'or Maroc. Le plan de restructuration financière inclut un abandon d'une partie de la créance et la conversion d'une autre partie en un prêt à moyen terme et une participation dans le capital social.

Ce plan a fait l'objet d'une demande d'autorisation déposée auprès de la Banque Centrale de Tunisie en date du 05/04/2016 et n'ayant pas encore reçu l'approbation définitive à la date de publication des états financiers consolidés.

Par ailleurs, et afin de maintenir et développer son activité au Maroc, Land'Or a engagé une restructuration opérationnelle de la filiale marocaine visant à améliorer le réseau de distribution au Maroc

par la recherche des partenariats avec des distributeurs locaux. Land'Or Maroc, qui va garder le statut de client et de vis-à-vis de Land'Or au Maroc, assurera le bon déroulement du partenariat de distribution et le développement des ventes pour les marques distributeurs (« MDD »).

Malgré ce plan de restructuration, les performances de Land'Or Maroc ne sont pas améliorées au cours de 2017 comme attendu par le management. Par ailleurs, le plan de restructuration financière n'a pas encore reçu l'approbation de la banque centrale de Tunisie.

Il convient de préciser que le management de Land'Or est en train d'étudier différentes alternatives concernant les activités futures de Land'Or Maroc et ce dans le cadre de l'opération de levée de fonds engagée par le Groupe Land'Or. En effet, les actionnaires fondateurs de Land'Or sont entrés en pourparlers exclusifs avec le Groupe Africinvest ayant abouti à une opération en fonds propres et quasi-fonds propres visant à accompagner le développement du Groupe Land'Or en Tunisie, en Afrique et au Moyen Orient sous réserves de l'obtention des autorisations nécessaires

5\_La filiale "Land'Or USA Holding Inc" est une société dont le capital est de 650 000,00 USD et régie par la loi américaine. Cette société est actuellement en veilleuse.

## TABLE DE MATIERES

1	REFERENTIEL COMPTABLE.....	8
2	PRINCIPES COMPTABLES.....	8
2.1	Méthode de consolidation .....	8
2.2	Immobilisations corporelles et incorporelles.....	9
2.3	Frais préliminaires et charges à répartir .....	9
2.4	Contrats de location financement .....	9
2.5	Stocks .....	10
2.6	Emprunts.....	10
2.7	Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants.....	10
2.8	Provisions pour risques et charges.....	10
2.9	Revenus .....	11
2.10	Transactions en monnaie étrangère .....	11
2.11	Impôt différé.....	11
3	ACTIF .....	11
3.1	Immobilisations incorporelles .....	11
3.2	Immobilisations corporelles .....	12
3.3	Immobilisations Financières.....	12
3.4	Autres actifs non courants.....	13
3.5	Stocks .....	13
3.6	Clients et comptes rattachés .....	13
3.7	Autres actifs courants .....	13
3.8	Liquidités et équivalents de liquidités.....	14
4	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS .....	14
4.1	Capitaux propres .....	14
4.2	Emprunts.....	15
4.3	Provisions .....	15
4.4	Fournisseurs et comptes rattachés.....	15
4.5	Autres passifs courants .....	15
4.6	Concours bancaires et autres passifs financiers .....	16
5	COMPTE DE RESULTAT .....	16
5.1	Produits d'exploitation.....	16
5.2	Achats Consommés.....	17
5.3	Autres achats .....	17
5.4	Charges de personnel.....	17
5.5	Dotations aux amortissements et aux provisions.....	17
5.6	Autres charges d'exploitation.....	17
5.7	Charges financières .....	18
5.8	Autres gains ordinaires.....	18
5.9	Impôts sur les sociétés.....	18
5.10	Contribution Conjoncturelle .....	18
6.	ÉTAT DE FLUX DE TRESORERIE.....	18
6.1.	Eléments composant les liquidités et équivalents de liquidités :.....	18
6.2.	Méthode adoptée pour déterminer la composition des liquidités et équivalents de liquidités .....	19
7.	NOTES COMPLEMENTAIRES.....	19
7.1.	Note sur les événements postérieurs à la date de clôture : .....	19
7.2.	Informations sur les parties liées .....	19
7.2.1.	Transactions et soldes avec les parties liées. ....	19
7.2.2.	Obligations et engagements envers les dirigeants de la société mère .....	19
	Annexes.....	20

## **1 REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers consolidés sont exprimés en dinars tunisiens (« DT ») et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes. Ils ont été élaborés selon le coût historique. Il n'y a pas de modification des principes et méthodes comptables adoptées par les sociétés du groupe Land'Or par rapport à l'exercice précédent.

## **2 PRINCIPES COMPTABLES**

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le groupe Land'Or, pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

### **2.1 Méthode de consolidation**

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote détenus.

La méthode de consolidation retenue pour les sociétés du groupe est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle exercé par la société mère sur les filiales.

Cette méthode consiste à :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Identifier les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ; et
- Identifier les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère ;

### **Goodwill**

Il n'y a pas des retraitements à opérer relatifs au Goodwill et ce en raison de l'absence de différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de la société Land'or dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis des sociétés LFS et Land'or Maroc, lors de leurs constitutions, ainsi que lors des augmentations de leur capital en 2003 et en 2012, et ce en se référant à la norme NCT 38 (norme comptable relative aux regroupements d'entreprises).

### **Ecart de conversion**

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis de la monnaie locale vers la monnaie de présentation des états financiers consolidés (« DT ») selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au cours de clôture
- Les éléments de l'état de résultat sont convertis au cours moyen
- Les capitaux propres sont convertis au cours historique
- La différence de change en résultante est constatée en écart de conversion parmi les capitaux propres

## **2.2 Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées sont les suivantes :

	Années
Progiciel SAP	10
Autres logiciels informatiques	3
Dépôts de marques	3
Bâtiment industriel	35
Installations générales, agencements et aménagements (« AA ») des constructions	20
Installations techniques	20
Matériels industriels	20
Outillages industriels	10-15
A.A.matériel et outillage industriel	20
Matériels de transport des biens	7
Matériels de transport des personnes	7-10
Immobilisations à statut juridique particulier	7-10
Installations générales, agencements et aménagements divers («AAI»)	35
Equipements de bureau	10
Matériels informatiques	7

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis .

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

## **2.3 Frais préliminaires et charges à répartir**

Les frais préliminaires sont les frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les charges à répartir sont les charges engagées au cours d'un exercice, dans le cadre d'opérations spécifiques (tels que les frais de marketing), ayant une rentabilité globale démontrée et dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs.

Les frais préliminaires et les charges à répartir sont portés à l'actif du bilan en autres actifs non courants dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés. Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité ou de leur constatation sans dépasser cinq ans, à partir de leur engagement.

## **2.4 Contrats de location financement**

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

Les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

### **2.5 Stocks**

Les stocks sont constitués principalement des produits finis et semi-finis, des pièces de rechange, des matières premières et des emballages.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, emballages et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement liés à l'acquisition,
- Les produits finis et semi finis sont valorisés au coût de revient réel. Le coût de revient comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente

### **2.6 Emprunts**

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

### **2.7 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants**

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

### **2.8 Provisions pour risques et charges**

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant les sociétés sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est mesurable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculées selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

### **2.9 Revenus**

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

### **2.10 Transactions en monnaie étrangère**

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT (ou dans la monnaie local pour les filiales étrangères) selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

### **2.11 Impôt différé**

Les sociétés du groupe Land'Or sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur du pays ou ces sociétés sont implémentées.

Un impôt différé est constaté au titre des retraitements de consolidation ou cas où ces retraitements donnent lieu à une différence temporaire entre la base comptable et la base fiscal d'un actif ou d'un passif.

## **3 ACTIF**

### **3.1 Immobilisations incorporelles**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Logiciel Informatique	2 720 957	2 665 569
Dépôt de marques	114 834	49 264
Immobilisations en cours	70 425	45 889
<b>Total brut</b>	<b>2 906 216</b>	<b>2 760 722</b>
Amortissement	<1 762 306>	<1 550 687>
<b>Total net</b>	<b>1 143 910</b>	<b>1 210 035</b>

### 3.2 Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Terrain nu	1 321 600	1 321 600
Terrain bâti	230 400	230 400
Bâtiment industriel	6 135 481	6 135 481
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 554 560	4 031 909
Installations techniques	4 223 735	4 188 452
Matériels industriels	16 866 994	16 046 595
Outillages industriels	1 963 635	1 833 342
Matériels de transport des personnes	499 473	497 224
Matériels de transport acquis en leasing	8 643 658	7 906 976
Equipements de bureau	325 751	299 105
Matériels informatiques	1 377 018	1 324 370
Immobilisations encours	187 601	411 275
<b>Total brut</b>	<b>46 329 906</b>	<b>44 226 729</b>
Amortissements	<19 104 674>	<17 001 947>
<b>Total net</b>	<b>27 225 232</b>	<b>27 224 782</b>

### 3.3 Immobilisations Financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
-------------------	-------------------

Dépôts et cautionnements	6 024	5 339
<b>Total net</b>	<b>6 024</b>	<b>5 339</b>

### 3.4 Autres actifs non courants

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Frais préliminaires	13 639 762	12 696 259
Charges à répartir	1 214 958	1 708 989
<b>Total brut</b>	<b>14 854 720</b>	<b>14 405 248</b>
Résorptions	<14 150 308>	<14 067 860>
<b>Total net</b>	<b>704 412</b>	<b>337 388</b>

### 3.5 Stocks

Le solde de ce compte s'analyse de la manière suivante:

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Matières premières	6 343 804	3 674 238
Emballages	2 002 538	1 546 308
Stock en transit	1 207 665	2 384 950
Matières consommables	54 578	39 618
Produits finis et en-cours	3 862 091	4 528 533
Stocks divers	1 808 842	1 331 709
<b>Total brut</b>	<b>15 279 518</b>	<b>13 505 356</b>
Provision pour dépréciation de stock	<400 052>	<354 032>
<b>Total net</b>	<b>14 879 466</b>	<b>13 151 324</b>

### 3.6 Clients et comptes rattachés

Le détail des comptes clients se présente comme suit:

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Clients	10 200 237	6 979 255
Effets à recevoir	1 456 491	90 090
Chèques à encaisser	831 553	702 618
Chèques & Effets impayés	1 462 024	1 316 818
Clients douteux	1 718 440	1 757 365
<b>Total brut</b>	<b>15 668 745</b>	<b>10 846 146</b>
Provision pour dépréciation des créances	<3 070 625>	<2 700 030>
<b>Total net</b>	<b>12 598 120</b>	<b>8 146 116</b>

### 3.7 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique s'analyse de la manière suivante:

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Personnel	46 288	57 424
Fournisseurs / Avances	179 475	32 490
Etat et collectivité publique	2 638 428	2 621 315
Etat crédit d'impôt	3 017 431	2 615 963
Impôt différé actif	165 583	208 102
Débiteurs divers	174 844	16 076
Compte de régularisation actif	900 484	896 793
<b>Total brut</b>	<b>7 122 533</b>	<b>6 448 163</b>
Provision pour dépréciation	<665 484>	<469 762>
<b>Total net</b>	<b>6 457 049</b>	<b>5 978 401</b>

### 3.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Valeurs à l'encaissement	461 820	366 842
Banques	1 576 082	1 267 151
Autres Valeurs	405	404
Caisses	42 713	18 181
<b>Total brut</b>	<b>2 081 020</b>	<b>1 652 578</b>
Provision pour dépréciation des comptes bancaires	<717 023>	<717 023>
<b>Total net</b>	<b>1 363 997</b>	<b>935 555</b>

## 4 CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

### 4.1 Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Capital Social	4 846 875	4 846 875
Réserves consolidées	<10 219 632>	<13 146 703>
Autres Capitaux Propres	10 921 219	11 891 126
Ecart de conversion	<4 010 972>	<1 660 798>
Résultat de l'Exercice	2 735 153	2 927 071
<b>Capitaux propres-part du groupe</b>	<b>4 272 643</b>	<b>4 857 571</b>
<b>Capitaux propres part Minoritaires</b>	<b>123</b>	<b>204</b>
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>4 272 766</b>	<b>4 857 775</b>

#### 4.2 Emprunts

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Crédits BT	150 000	1 102 941
Crédits BH	2 182 402	2 805 761
Crédits ATIJARI	741 408	1 073 561
Crédits BTK	1 286 218	1 657 348
Dettes de location financière	3 213 549	3 790 744
<b>Total emprunt</b>	<b>7 573 577</b>	<b>10 430 355</b>

La variation des crédits bancaires correspond au reclassement des échéances à moins d'un an parmi les passifs financiers à court terme.

#### 4.3 Provisions

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Provision diverses	1 315 092	690 000
<b>Total</b>	<b>1 315 092</b>	<b>690 000</b>

#### 4.4 Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit:

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Fournisseurs ordinaires locaux	4 035 421	4 288 008
Fournisseurs étrangers	8 892 750	3 658 231
Fournisseurs- retenue de garantie	96 639	95 151
Fournisseurs- factures non parvenues	1 218 056	2 378 892
Effets à payer & Obligations	5 840 153	5 681 050
<b>Total</b>	<b>20 083 019</b>	<b>16 101 332</b>

#### 4.5 Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération due au personnel	2 064 924	1 991 768

Etat et Collectivités publiques	1 250 153	850 585
Créditeurs divers	783 987	701 479
Compte régul. Passif	1 878 414	1 598 554
Impôt sur les Sociétés	654 172	411 564
Associés Dividendes à payer	1 652	14 453
<b>Total</b>	<b>6 633 302</b>	<b>5 568 403</b>

#### **4.6 Concours bancaires et autres passifs financiers**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Echéances à moins d'1 an BT	1 041 176	1 041 176
Echéances à moins d'1 an BH	623 359	587 961
Echéances à moins d'1 an ATIJARI	332 152	308 818
Echéances à moins d'1 an BTK	369 906	342 652
Dettes de location financière à moins d'un an	598 628	616 100
Concours bancaires	3 373 053	1 986 024
Financement de Stock et Préfinancement export	6 950 000	4 925 000
Préfinancement factures	1 692 000	2 142 000
Financement en devise	9 422 667	7 268 135
Intérêts courus	97 513	123 209
<b>Total</b>	<b>24 500 454</b>	<b>19 341 075</b>

## **5 COMPTE DE RESULTAT**

### **5.1 Produits d'exploitation**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Chiffres d'affaires	93 893 562	68 422 970
Autres produits d'exploitation	554 002	268 648
<b>Total</b>	<b>94 447 564</b>	<b>68 691 618</b>

### 5.2 Achats Consommés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Achats matières premières	51 836 041	28 732 783
Achats emballages et autres matières consommables	11 446 015	8 148 790
Achats de marchandises	339 472	261 849
Variation de Stocks	<4 308 701>	2 164 032
<b>Total</b>	<b>59 312 827</b>	<b>39 307 454</b>

### 5.3 Autres achats

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Autres achats non stockables	1 846 638	1 842 870
Achats stockables	647 195	469 774
<b>Total</b>	<b>2 493 833</b>	<b>2 312 644</b>

### 5.4 Charges de personnel

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Salaires & compléments de salaires	10 779 519	9 485 740
Charges sociales légales	1 893 420	1 617 409
<b>Total</b>	<b>12 672 939</b>	<b>11 103 149</b>

### 5.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Dotations aux amortissements	3 162 324	3 419 064
Dotations aux provisions	2 800 110	630 241
<b>Total</b>	<b>5 962 434</b>	<b>4 049 305</b>
Reprise sur provision	<1 825 650>	<501 976>
<b>Total net</b>	<b>4 136 784</b>	<b>3 547 329</b>

### 5.6 Autres charges d'exploitation

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Services extérieurs ACE	4 986 885	4 207 851
Charges diverses ordinaires	111 485	135 108
Impôts et taxes	584 557	569 659
Autres Services extérieurs	3 409 052	3 409 422
<b>Total</b>	<b>9 091 979</b>	<b>8 403 040</b>

#### 5.7 Charges financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts sur crédits bancaires	837 799	914 974
Autres charges d'intérêts	1 559 066	490 593
Gain /Perte de change-net	<898 800>	<835 983>
Autres frais et commissions financières	1 610 767	1 377 221
<b>Total</b>	<b>3 108 832</b>	<b>1 946 805</b>

#### 5.8 Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Produits divers ordinaires	442 196	194 973
Produits sur cession d'immobilisations	9 986	273 723
Transfert de charges	79 854	58 501
<b>Total</b>	<b>532 036</b>	<b>527 197</b>

#### 5.9 Impôts sur les sociétés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Impôt sur les sociétés	686 711	917 790
<b>Total</b>	<b>686 711</b>	<b>917 790</b>

#### 5.10 Contribution Conjoncturelle

Il s'agit de la contribution exceptionnelle de 7,5% du résultat imposable instauré par la loi de finances de 2017 sur le résultat de l'exercice 2016. Vu son caractère exceptionnelle, elle est présentée en éléments extraordinaires.

## 6. ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

### 6.1. Eléments composant les liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés par les comptes de banques et établissements financiers assimilés ainsi que les comptes de caisse et les valeurs à l'encaissement.

6.2. **Méthode adoptée pour déterminer la composition des liquidités et équivalents de liquidités**

La méthode utilisée pour déterminer la composition de liquidités et équivalents de liquidités, est l'affectation directe des écritures comptables des comptes cités dessus.

**7. NOTES COMPLEMENTAIRES.**

7.1. **Note sur les événements postérieurs à la date de clôture :**

Aucun événement significatif n'a été survenu après la date de clôture.

7.2. **Informations sur les parties liées**

**7.2.1. Transactions et soldes avec les parties liées.**

Toutes les transactions et les soldes avec les parties liées sont des transactions et soldes intra-groupe éliminés au niveau des états financiers consolidés.

**7.2.2. Obligations et engagements envers les dirigeants de la société mère**

Au cours l'exercice 2017, Land'Or a alloué à la Direction Générale une rémunération brute de 697 514 DT.

# Annexes

**Annexe (1):** Tableau des Mouvements des Capitaux Propres

**Annexe (2):** Tableau des Engagements Hors Bilan

## Annexe (1)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES 2017

Désignation	Part du groupe						Part des minoritaires				Total capitaux propres Consolidés
	Capital social	Réserve Consolidés	Autres Capitaux Propres	Ecart de conversion	Résultat de l'exercice	Total	Ecart de conversion	Réserves	Résultat de l'exercice	Total	
<b>Soldes au 31/12/2015 avant affectation</b>	4 846 875	<13 841 226>	12 382 152	<226 124>	694 522	3 856 199	40 940	<40 801>	59	198	3 856 397
Affectation et imputations		694 522			<694 522>	0		59	<59>		
Distribution de Dividendes			<484 688>			<484 688>					-484 688
Autres variations		1	<6 338>	<1 434 674>		<1 441 011>					-1 441 011
Résultat de l'exercice 2016					2 927 071	2 927 071			6	6	2 927 077
<b>Soldes au 31/12/2016 avant affectation</b>	4 846 875	<13 146 703>	11 891 126	<1660 798>	2 927 071	4 857 571	40 940	<40 742>	6	204	4 857 775
Affectation et imputations		2 927 071			-2 927 071			6	<6>		
Distribution de Dividendes			<969 375>			<969 375>					-969 375
Autres variations			<532>	<2 350 174>		<2 350 706>					-2 350 704
Résultat de l'exercice 2017					2 735 153	2 735 153			<81>	<81>	2 735 071
<b>Soldes au 31/12/2017 avant affectation</b>	4 846 875	<10 219 632>	10 921 219	<4 010 972>	2 735 153	4 272 643	40 940	<40 736>	<81>	123	4 272 766

## Annexe (2)

### 1- ENGAGEMENTS FINANCIERS

TYPE D'ENGAGEMENT	Valeur Totale	Tiers	Dirigeant	Entreprises liées et Autres	Observations
<b>1- Engagements donnés</b>					
1-a Garanties personnelles					
Cautionnement	550 000				Caution solidaire LFS
Aval	-				
Autres garanties	-				
1-b Garanties réelles					
Hypothèque	1 162 242	BT			en 1er rang lot de terrain SELMA II
	3 202 567	BH			en rang utile lot de terrain SELMA II
	1 214 827	ATIJARI BANK			en rang utile lot de terrain SELMA II
	1 956 912	BTK			en rang utile lot de terrain SELMA II
Nantissement	1 162 242	BT			en 1er rang Fond de commerce et matériel
	3 202 567	BH			en rang utile Fond de commerce et matériel
	1 214 827	ATIJARI BANK			en rang utile Fond de commerce et matériel
	1 956 912	BTK			en rang utile Fond de commerce et matériel
1-c Effets escomptés non échues	-				
1-d Créances à l'exportation	-				
1-e Abandon de créances	-				
1-f Prime de remboursement obligations non convertibles	-				
<b>Total</b>					
<b>2- Engagements reçus</b>					
2- Garanties personnelles	-				
Cautionnement	-				
Aval	-				
Autres garanties	-				
2-b Garanties réelles	-				
Hypothèque	-				
Nantissement	-				
2-c Effets escomptés non échues	2 545 812				
2-d Créances à l'exportation (Lettre de crédit)	-				
2-e Abandon de créances	-				
<b>Total</b>					
<b>3- Engagements réciproques</b>					
Loyer de leasing	5 444 878				Nantissement sur le matériel
Crédit consenti non encore versé	-				
Avals et Cautions	1 373 524				
Crédit documentaire	-				
Refinancement	-				
Factures visées	-				
Personnel congés à payer supérieurs à ceux prévus par la convention collective	-				
<b>Total</b>					

**TUNIS, le 15 mai 2018**

Messieurs les Actionnaires de la Société

**Land'Or S.A.**

Bir Jedid, 2054-Khelidia

Messieurs les actionnaires,

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés de la société «Land'Or S.A» («Land'Or» ou «Société») et de ses filiales («Groupe Land'Or») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

### ***I-Rapport sur l'audit des états financiers consolidés***

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Land'Or comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2017, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font apparaître des capitaux propres positifs consolidés (part du Groupe) de 4.272.643 DT, y compris le résultat consolidé bénéficiaire de l'exercice (part du Groupe) qui s'élève à 2.735.153 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe Land'Or au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe Land'Or conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Questions clés d'audit :

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

### **Evaluation des créances clients au 31 décembre 2017**

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant brut de 15.668.745 DT et provisionnées à hauteur de 3.070.625 DT. Dans le cadre de l'évaluation de la recouvrabilité de ces créances, le Groupe détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et il est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le Management. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés concernant cette estimation.

### ***Observation***

Les comptes de la filiale Land'Or Maroc S.A.R.L (« Land'Or Maroc ») font apparaître au 31 décembre 2017 un crédit de TVA de l'ordre de 10 millions de MAD (soit l'équivalent à 2,6 millions de DT). Ce crédit important est expliqué par la baisse des revenus de Land'Or Maroc au cours des trois derniers exercices suite aux difficultés financières et opérationnelles rencontrées par Land'Or Maroc au cours de cette période. Il convient de préciser que le Management de Land'Or est en train d'étudier différentes alternatives concernant les activités futures de Land'Or Maroc et ce dans le cadre de l'opération de levée de fonds engagée par Land'Or. En effet, les actionnaires fondateurs de Land'Or sont entrés en pourparlers exclusifs avec le Groupe AFRICINVEST ayant abouti à une opération en fonds propres et quasi-fonds propres visant à accompagner le développement de Land'Or en Tunisie, en Afrique et au Moyen Orient sous réserves de l'obtention des autorisations nécessaires.

Compte tenu des perspectives futures de l'activité de Land'Or Maroc et des retombées positives de l'opération attendues de l'opération de levée de fonds sur les activités futures de Land'Or Maroc, le Management a préparé un business plan de la filiale marocaine pour la période 2018-2022 sur la base duquel il estime que le crédit de TVA pourrait être résorbé sur la TVA qui sera collectée sur les ventes prévisionnelles durant les prochains exercices. Le Management estime ainsi qu'aucune provision pour dépréciation ne devrait être constatée au titre du crédit de TVA.

### **Rapport de gestion du Conseil d'administration**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration de la Société.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous

avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

#### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## ***II-Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale et aux organes de gouvernance de la Société.

***F.M.B.Z. KPMG TUNISIE***  
***Hassen BOUAITA***  
***Directeur Associé***

***les Commissaires aux Comptes Associés***  
***M.T.B.F***  
***Ahmed BELAIFA***

# FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2018

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers ci-joints de FINACorp Obligataire SICAV arrêtés au **31 Mars 2018** qui font apparaître un actif net de **4.395.996 D** et une valeur liquidative égale à **104,547** par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au **31 Mars 2018** sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

### **Conclusion :**

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de FINACorp Obligataire SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au **31 Mars 2018**.

### **Paragraphes post-conclusion :**

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société FINACorp Obligataire SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- Le changement d'estimation de la valorisation de la ligne « BTA 5,5% Mars 2019 » a été effectué à partir du 06/04/2017 entraînant, ainsi, une décote globale de 10.800 DT.
- Les fonds investis dans des valeurs mobilières et des placements monétaires, représentent **77,75%** de l'actif arrêté à la date du **31 Mars 2018**. Cette proportion est en dessous du seuil minimum de 80% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- Les liquidités et quasi-liquidités représentent **22,25%** de l'actif arrêté à la date du **31 Mars 2018**. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- Les fonds investis dans des **obligations** émises par la société **HANNIBAL LEASE** représentent **11,41%** de l'actif arrêté à la date du **31 Mars 2018**. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 30 avril 2018

**Le Commissaire aux Comptes:**

**FMBZ KPMG TUNISIE**

**Skander MILADI**

**BILAN**

<b>LIBELLE</b>	<b>NOTE</b>	<b>Au 31.03.2018</b>	<b>Au 31.03.2017</b>	<b>Au 31.12.2017</b>
<b><u>ACTIFS</u></b>				
<b>PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>3 445 503</b>	<b>4 133 495</b>	<b>3 754 329</b>
a- Actions et valeurs assimilées		181 652	256 562	230 966
b- Obligations		3 058 084	3 665 626	3 309 610
c- Emprunts d'état		205 767	211 306	213 752
<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>985 915</b>	<b>1 117 837</b>	<b>1 141 041</b>
a- Placements monétaires		0	499 344	0
b- Disponibilités		985 915	618 492	1 141 041
<b>Créances d'exploitations</b>		0	0	0
<b>Autres actifs</b>		0	0	0
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>4 431 418</b>	<b>5 251 331</b>	<b>4 895 369</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>		<b>35 422</b>	<b>41 680</b>	<b>31 953</b>
Opérateurs créditeurs	<b>PA1</b>	17 544	18 567	16 581
Autres créditeurs divers	<b>PA2</b>	17 878	23 113	15 372
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b>4 395 996</b>	<b>5 209 651</b>	<b>4 863 417</b>
<b>Capital</b>	<b>CP1</b>	<b>4 193 166</b>	<b>4 972 175</b>	<b>4 683 583</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>202 830</b>	<b>237 476</b>	<b>179 834</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		161 389	194 774	42
b- Résultat distribuable de la période		41 956	42 559	184 458
c- Régul.Résultat distribuables de la période		-515	144	-4 665
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>4 431 418</b>	<b>5 251 331</b>	<b>4 895 369</b>

**ETAT DE RESULTAT**

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.2018 au 31.03.2018	Période du 01.01.2017 au 31.03.2017	Période du 01.01.2017 au 31.12.2017
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>PR1</b>	<b>45 675</b>	<b>52 043</b>	<b>214 311</b>
a- Dividendes		0	0	13 867
b- Revenus des obligations		43 505	49 825	191 644
c- Revenus des B.T.A		2 170	2 218	8 800
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR2</b>	<b>9 079</b>	<b>8 202</b>	<b>40 589</b>
<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b><u>54 753</u></b>	<b><u>60 245</u></b>	<b><u>254 900</u></b>
Charges de gestion des placements	<b>CH 1</b>	-7 954	-8 977	-35 228
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>46 800</b>	<b>51 268</b>	<b>219 672</b>
Autres produits		0	0	0
Autres charges	<b>CH 2</b>	-4 844	-8 710	-35 214
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>41 956</b>	<b>42 559</b>	<b>184 458</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		-515	144	-4 665
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>41 441</b>	<b>42 702</b>	<b>179 792</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>515</b>	<b>-144</b>	<b>4 665</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-1 045	1 108	-5 623
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		2 791	2 789	2 382
Frais de négociation de titres		0	0	0
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>43 702</b>	<b>46 455</b>	<b>181 216</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

<b>LIBELLE</b>	<b>Période du 01.01.2018 au 31.03.2018</b>	<b>Période du 01.01.2017 au 31.03.2017</b>	<b>Période du 01.01.2017 au 31.12.2017</b>
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>43 702</u></b>	<b><u>46 455</u></b>	<b><u>181 216</u></b>
a- Résultat d'exploitation	41 956	42 559	184 458
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1 045	1 108	-5 623
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	2 791	2 789	2 382
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>-175 352</u></b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>-511 122</u></b>	<b><u>-244 599</u></b>	<b><u>-550 242</u></b>
<b><u>a- Souscriptions</u></b>	<b><u>1 144 172</u></b>	<b><u>852 305</u></b>	<b><u>4 185 434</u></b>
- Capital	1 100 300	818 000	4 069 900
- Régularisation des sommes non distribuables	-2 189	-1 618	-11 505
- Régularisation des sommes distribuables	46 061	35 923	127 039
<b><u>b- Rachats</u></b>	<b><u>1 655 294</u></b>	<b><u>1 096 903</u></b>	<b><u>4 735 676</u></b>
- Capital	1 593 500	1 054 100	4 588 300
- Régularisation des sommes non distribuables	-3 226	-2 209	-12 942
- Régularisation des sommes distribuables	65 020	45 013	160 318
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-467 421</b>	<b>-198 143</b>	<b>-544 378</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
a- Début de période	4 863 417	5 407 794	5 407 794
b- Fin de période	4 395 996	5 209 651	4 863 417
<b><u>NOMBRE D' ACTIONS</u></b>			
a- Début de période	46 980	52 164	52 164
b- Fin de période	42 048	49 803	46 980
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,547</b>	<b>104,605</b>	<b>103,521</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>4,019%</b>	<b>3,662%</b>	<b>3,629%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**ARRETEES AU 31 MARS 2018**

(Unité en Dinars Tunisiens)

### **NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Mars 2018** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Mars 2018**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### **3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

#### **3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société FINACorp Obligataire SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3- 4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3- 5 Unité monétaire**

Les états financiers trimestriels de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

#### 4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### **AC1 : Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au **31/03/2018** à **3.445.503 D** et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'Actif	% de l'Actif Net
<b>BTA</b>		<b>210 800</b>	<b>205 767</b>	<b>4,64%</b>	<b>4,68%</b>
BTA 5.5% MARS 2019	200	210 800	205 767	4,64%	4,68%
<b>Obligations</b>		<b>2 978 316</b>	<b>3 058 084</b>	<b>69,01%</b>	<b>69,57%</b>
AB 2008 CAT B	3 000	165 000	172 974	3,90%	3,93%
AB 2009 SUB	1 150	53 636	54 809	1,24%	1,25%
AB 2012 SUB	3 500	175 000	179 790	4,06%	4,09%
AIL 2014-1	2 000	80 000	83 123	1,88%	1,89%
AIL 2015-1	1 500	150 000	156 143	3,52%	3,55%
ATL 2013/2	300	18 000	18 389	0,41%	0,42%
ATL 2014-1	3 000	60 000	60 144	1,36%	1,37%
ATL 2015-1	1 500	150 000	156 762	3,54%	3,57%
ATL 2015-2	1 000	60 000	60 345	1,36%	1,37%
BTE 2010	3 500	227 500	233 217	5,26%	5,31%
CIL 2014-1	1 000	40 000	41 641	0,94%	0,95%
CIL 2014-1	1 000	40 000	41 641	0,94%	0,95%
CIL 2015-1	2 500	150 000	157 294	3,55%	3,58%
CIL 2016-2	1 000	80 000	80 592	1,82%	1,83%
HL SUB 2015-1	2 500	250 000	255 512	5,77%	5,81%
HL 2015-2	2 500	250 000	250 172	5,65%	5,69%
STB 2010/1	3 000	139 920	140 066	3,16%	3,19%
TLS 2013/1	1 500	90 000	92 574	2,09%	2,11%
TLS 2014/1	3 000	240 000	253 068	5,71%	5,76%
TJL 2016-2	2 000	160 000	160 778	3,63%	3,66%
UBCI 2013	1 000	60 000	62 727	1,42%	1,43%
UIB 2009/1	2 500	150 000	154 962	3,50%	3,53%
UIB 2011/2	1 000	14 260	14 373	0,32%	0,33%
UIB 2012/1	3 500	175 000	176 988	3,99%	4,03%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>180 446</b>	<b>181 652</b>	<b>4,10%</b>	<b>4,13%</b>
GO SICAV	1 758	180 446	181 652	4,10%	4,13%
<b>Total</b>		<b>3 369 562</b>	<b>3 445 503</b>	<b>77,75%</b>	<b>78,38%</b>

**AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités**

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 31.03.2018	Solde au 31.03.2017	Solde au 31.12.2017
<b>Placements monétaires</b>	<b>0</b>	<b>499 344</b>	<b>0</b>
Certificats de dépôts	0	494 176	0
Intérêts courus sur certificats de dépôt	0	5 168	0
<b>Disponibilités</b>	<b>985 915</b>	<b>618 492</b>	<b>1 141 041</b>
Compte à terme	0	0	595 588
Intérêts courus sur compte à terme	0	0	3 468
Bons de caisse	295 338	0	0
Intérêts courus sur bons de caisse	1 551	0	0
Avoirs en banque	617 517	611 641	570 790
Sommes à l'encaissement	76 303	0	43 464
Sommes à régler	-7 944	0	-75 747
Intérêts sur DAV	3 150	6 852	3 478
<b>TOTAL</b>	<b>985 915</b>	<b>1 117 837</b>	<b>1 141 041</b>

Le détail des bons de caisse au 31.03.2018 se présente comme suit :

Désignation	Coût d'Acquisition	Valeur au 31.03.2018	% de l'Actif	% de l'Actif Net
<b>Bons de caisse</b>				
BTK 01.03.18 (92 J) 7.86%	295 338	296 888	6,70%	6,75%
<b>Total</b>	<b>295 338</b>	<b>296 888</b>	<b>6,70%</b>	<b>6,75%</b>

**Note sur les passifs :**

Libellé	Solde au 31.03.2018	Solde au 31.03.2017	Solde au 31.12.2017
<b>PA1 : Opérateurs Crédeurs</b>			
Frais du gestionnaire	6 606	7 629	7 097
Frais du dépositaire	10 938	10 939	9 484
<b>Total</b>	<b>17 544</b>	<b>18 567</b>	<b>16 581</b>
<b>PA2 : Autres crédeurs Divers</b>			
Autres Opérateurs crédeurs (CAC)	6 233	6 233	5 001
Autres Crédeurs (CMF)	381	452	418
Charges budgétisées à payer	11 264	12 610	9 954
Contribution conjoncturelle à payer	0	3 817	0
<b>Total</b>	<b>17 878</b>	<b>23 113</b>	<b>15 372</b>

**CP1 : Note sur le capital**

<b>Capital au 31-12-2017</b>	
* Montant en nominal	<b>4 698 000</b>
* Nombre de Titres	46 980
* Nombre d'actionnaires	155
<b>Souscriptions réalisées</b>	
* Montant en nominal	<b>1 100 300</b>
* Nombre de titres émis	11 003
<b>Rachats effectués</b>	
* Montant en nominal	<b>1 593 500</b>
* Nombre de titres rachetés	15 935
<b>Capital au 31-03-2018</b>	
* Montant en nominal	<b>4 204 800</b>
* Nombre de Titres	42 048
* Nombre d'actionnaires	143

**NOTE SUR LE MOUVEMENT DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET**

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
<b>Capital Début de période au 31-12-2017</b>	<b>4 683 583</b>	<b>4 683 583</b>
Souscription de la période	1 100 300	1 100 300
Rachat de la Période	-1 593 500	-1 593 500
<b>Autres Mouvements</b>	<b>2 783</b>	<b>205 613</b>
Variation de plus ou moins-value potentielles sur titres	-1 045	-1 045
Plus ou moins-value réalisées sur cessions de titres	2 791	2 791
Régularisation Sommes ND	1 037	1 037
Sommes distribuables		202 830
<b>Montant Fin de période au 31-03-2018</b>	<b>4 193 166</b>	<b>4 395 996</b>

**PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres**

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

REVENUS	Du 01.01.2018 au 31.03.2018	Du 01.01.2017 au 31.03.2017	Du 01.01.2017 au 31.12.2017
Dividendes des titres OPCVM	0	0	13 867
<b>Revenus Des Obligations</b>			
Intérêts	43 505	49 825	191 644
<b>Revenus Des BTA</b>			
Intérêts	2 170	2 218	8 800
<b>TOTAL</b>	<b>45 675</b>	<b>52 043</b>	<b>214 311</b>

## **PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

<b>LIBELLE</b>	<b>Du 01.01.2018 au 31.03.2018</b>	<b>Du 01.01.2017 au 31.03.2017</b>	<b>Du 01.01.2017 au 31.12.2017</b>
Intérêts sur certificats de dépôt	0	5 824	26 876
Intérêts sur comptes de dépôt	7 528	2 378	13 713
Intérêts sur bons de caisse	1 551	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>9 079</b>	<b>8 202</b>	<b>40 589</b>

### **Note sur les charges de gestion :**

<b>Libellé</b>	<b>Du 01.01.2018 au 31.03.2018</b>	<b>Du 01.01.2017 au 31.03.2017</b>	<b>Du 01.01.2017 au 31.12.2017</b>
<b>CH1 : Charges de gestion des placements</b>			
Rémunération du gestionnaire	6 499	7 522	29 328
Rémunération du dépositaire	1 455	1 455	5 900
<b>Total</b>	<b>7 954</b>	<b>8 977</b>	<b>35 228</b>
<b>CH2 : Autres Charges</b>			
Rémunération du CAC	1 233	1 233	5 000
Redevance CMF	1 092	1 275	4 971
Charges diverses	1	-72	-70
Charges budgétisées (a)	2 518	2 457	9 965
Contribution conjoncturelle	0	3 817	15 349
<b>Total</b>	<b>4 844</b>	<b>8 710</b>	<b>35 214</b>

(a) FINA O SICAV a constaté en charge la différence entre les intérêts qui ont été versés par l'ATB au titre du placement (CAT- ATB - 24.11.2017-7,43%) et les intérêts calculés par le gestionnaire pour un montant de 61,069 DT.

## **5 - AUTRES INFORMATIONS**

### **5- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINACorp » au **31.03.2018** s'élève à 6.499 DT.

### **5- 2 Rémunération du dépositaire**

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au **31.03.2018** s'élève à 1.455 DT.

Par ailleurs, FINA O SICAV n'a pas tenu compte du changement du taux de la TVA à 19% pour les frais de dépositaire pour un montant de 12,363 DT.